

Outil 6

Enseigner l’Holocauste des Roms et les autres persécutions endurées au cours de l’Histoire par les Roms et les Gens du voyage sous l’angle des droits humains



BOÎTE À OUTILS POUR L’ENSEIGNEMENT DE L’HISTOIRE
DES ROMS ET/OU DES GENS DU VOYAGE

Outil 6

Enseigner l’Holocauste des Roms et les autres persécutions endurées au cours de l’Histoire par les Roms et les Gens du voyage sous l’angle des droits humains

Oana Nestian-Sandu

**BOÎTE À OUTILS POUR L’ENSEIGNEMENT DE L’HISTOIRE
DES ROMS ET/OU DES GENS DU VOYAGE**

Édition anglaise : *Toolkit for teaching Roma and/or Traveller history*
ISBN 978-92-871-9617-0
ISBN 978-92-871-9618-7 (PDF)

Les points de vue exprimés dans cet ouvrage n'engagent que le ou les auteurs et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

La reproduction d'extraits (jusqu'à 500 mots) est autorisée, sauf à des fins commerciales, tant que l'intégrité du texte est préservée, que l'extrait n'est pas utilisé hors contexte, ne donne pas d'informations incomplètes ou n'induit pas le lecteur en erreur quant à la nature, à la portée et au contenu de ce texte.

Le texte source doit toujours être cité comme suit :

« © Conseil de l'Europe, année de publication ».

Pour toute autre demande relative à la reproduction ou à la traduction de tout ou partie de ce document, veuillez vous adresser à la Division publications et identité visuelle, Conseil de l'Europe (F-67075 Strasbourg Cedex), ou à publishing@coe.int.

Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à la Division Roms et Gens du voyage, Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex, courriel : roma.team@coe.int.

Conception de la couverture et mise en page : Pointillés.

Photos de couverture : Conseil de l'Europe et Tamás Márkos (photographe).

Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
<http://book.coe.int/fr/>

ISBN 978-92-871-9650-7
ISBN 978-92-871-9651-4 (PDF)
© Conseil de l'Europe, février 2026
Imprimé en République tchèque.

Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a) les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b) les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c) les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes. Cette note de bas de page explicative n'est pas une définition des termes Roms et/ou Gens du voyage.

Table des matières

Introduction	5
Structure du manuel	5
Note terminologique	6
1. L'approche pédagogique	7
2. Les activités éducatives	9
Activité 1 – Histoire des Roms et antitsiganisme	10
Activité 2 – Stéréotypes et préjugés à l'encontre des Roms	13
Activité 3 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX ^e siècle en Angleterre et en Écosse	17
Activité 4 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX ^e siècle : la Grande Rafle des Gitans en Espagne	21
Activité 5 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX ^e siècle : l'esclavage des Roms dans les principautés roumaines	26
Activité 6 – L'Holocauste des Roms à travers le prisme de la dignité humaine	29
Activité 7 – Actes génocidaires dans toute l'Europe	32
Activité 8 – Les témoignages, une approche pédagogique précieuse	39
Activité 9 – Droits humains et Holocauste des Roms	48
Activité 10 – Résistance des Roms	51
Activité 11 – Mémoire du passé	55
Activité 12 – Les Roms après la seconde guerre mondiale	58
Activité 13 – L'antitsiganisme aujourd'hui	62
Ressources pour les enseignants	65
À propos de l'auteure	66

Introduction

Souvent sous-estimée voire occultée, l'histoire riche et complexe des Roms et des Gens du voyage fait pourtant partie intégrante de l'histoire européenne. En effet, au fil des siècles, des communautés diverses et résilientes ont laissé des traces significatives dans les sociétés, les cultures, les langues et les traditions européennes. Cependant, un voile de préjugés et de discrimination masque leurs contributions. Qui plus est, l'histoire de la discrimination, de la persécution, de la violence systémique et du génocide vécue par les communautés roms dans différentes régions de l'Europe reste largement méconnue et souvent déformée dans le discours dominant.

Reconnaitre qu'il est impératif de prendre de front cet effacement historique et de promouvoir une éducation complète sur l'Holocauste des Roms et d'autres persécutions historiques subies par les Roms et les Gens du voyage est une étape importante dans la lutte contre les injustices historiques. Ce manuel, associé à d'autres ressources développées par le Conseil de l'Europe, répond à un besoin critique d'outils éducatifs précis, accessibles et inclusifs pour les enseignants à travers l'Europe. En dotant les éducateurs de connaissances approfondies et de stratégies pédagogiques, et en leur proposant des activités éducatives concrètes, ce manuel vise à leur donner les moyens d'aborder efficacement les persécutions historiques des Roms et des Gens du voyage, en encourageant chez les élèves l'empathie, l'esprit critique et la solidarité.

Cet outil pratique est le fruit de l'engagement de longue date du Conseil de l'Europe à faire progresser les droits et la dignité des communautés de Roms et de Gens du voyage. Il complète les initiatives existantes, en particulier la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques, adoptée le 1^{er} juillet 2020. L'outil s'appuie également sur les documents élaborés par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA), en particulier les recommandations relatives à l'enseignement et à l'éducation sur la persécution et le génocide des Roms pendant la période nazie. En outre, il s'inscrit dans le cadre d'efforts plus larges visant à lutter contre l'antisiganisme et à favoriser le dialogue interculturel, contribuant ainsi à la vision du Conseil de l'Europe d'une Europe où la diversité est célébrée et où les droits humains de tous sont respectés.

La raison d'être de ce manuel est un engagement en faveur de l'éducation en tant qu'outil d'autonomisation et de changement social. En s'efforçant de remettre en question les stéréotypes, de combattre l'antisiganisme et de favoriser chez les élèves une meilleure compréhension et une plus grande empathie, il met en lumière l'interconnexion des sociétés européennes et la richesse de la diversité culturelle.

L'auteure tient à remercier le groupe de travail du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM) chargé de préparer un programme de renforcement des capacités et des outils pour soutenir la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2020) pour leur relecture, et exprime sa gratitude aux personnes suivantes pour leurs commentaires et contributions : Anna Mirga-Kruszelnicka, Institut européen des arts et de la culture roms (IEACR) ; Karola Fings, université de Heidelberg et Comité de l'IHRA sur le génocide des Roms ; Oana Bajka et Tena Bajeglav, TOLI – Institut Olga-Lengyel pour les études sur l'Holocauste et les droits de l'homme ; et l'équipe HISTOLAB.

Structure du manuel

Ce manuel, conçu pour le corps enseignant des collèges et des lycées, se fonde sur une approche interdisciplinaire qui combine l'enseignement de l'histoire, l'éducation aux droits humains et l'éducation interculturelle. Il propose des activités éducatives visant à engager activement les élèves dans des expériences d'apprentissage, tout en renforçant les compétences nécessaires à leur participation à une culture de la démocratie¹. Chaque activité est accompagnée d'une description détaillée du processus d'apprentissage ainsi que de conseils visant à permettre aux enseignants de l'adapter, le cas échéant, aux spécificités de leur environnement. Le dernier chapitre contient des recommandations de ressources supplémentaires que ces derniers peuvent explorer pour les intégrer dans leur pratique.

1. Voir le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe : www.coe.int/fr/web/reference-framework-of-competences-for-democratic-culture/rfcdc.

Note terminologique

La terminologie utilisée par le Conseil de l'Europe pour désigner le massacre des Roms perpétré par le régime nazi et ses collaborateurs alterne entre « Holocauste des Roms » et « génocide rom/génocide des Roms », y compris dans les documents officiels tels que les recommandations du Comité des Ministres. D'autres organisations internationales utilisent les termes « génocide rom » ou « génocide des Roms ».

Cet outil a été élaboré dans le cadre du Programme de renforcement des capacités et outils soutenant la mise en œuvre au niveau national de la Recommandation CM/Rec(2020)2 sur l'intégration de l'histoire des Roms et/ou des Gens du voyage dans les programmes scolaires et les matériels pédagogiques. Dans la Recommandation CM/Rec(2020)2, le terme utilisé est « Holocauste des Roms ». Le terme employé dans ce manuel sera celui-ci, mais les enseignants pourront choisir entre « Holocauste des Roms », « génocide des Roms » ou « Samudaripe(n) », voire les utiliser de manière interchangeable.

1. L'approche pédagogique

L'enseignement de l'Holocauste des Roms et des autres persécutions historiques endurées par les Roms et les Gens du voyage n'est pas seulement une démarche mémorielle ; c'est aussi une étape cruciale dans la lutte contre la discrimination et dans la promotion des droits humains. En éduquant les jeunes à ces événements historiques, on leur donne les moyens de défendre la démocratie et les droits humains. L'effort éducatif déployé devrait viser non seulement à transmettre des connaissances aux intéressés, mais aussi à cultiver leur empathie, à les sensibiliser et à nourrir leur volonté de lutter contre les préjugés et la discrimination dans nos sociétés.

Cet objectif ne peut être atteint que par une approche interdisciplinaire, qui combine les outils de l'enseignement de l'Holocauste avec l'éducation aux droits humains et l'éducation interculturelle². En explorant, à travers le prisme des droits humains, les injustices subies au fil de l'Histoire par les communautés roms et les défis que ces dernières rencontrent aujourd'hui, les élèves peuvent parvenir à une compréhension nuancée des valeurs démocratiques fondamentales, et ainsi acquérir un sens de la responsabilité civique et le désir de s'engager en faveur de la promotion et de la protection des droits humains. Les outils de l'éducation interculturelle, tels que l'exploration de ses propres stéréotypes et de sa propre identité, ainsi que le rôle joué par les stéréotypes et l'identité dans le passé et dans le présent dans la formation du racisme anti-Roms, fournissent un autre niveau d'analyse pour une compréhension plus fine de ce phénomène dont force est de constater qu'il a été présent tout au long des siècles en Europe et qu'il subsiste aujourd'hui.

Les 20 compétences dont les jeunes doivent être équipés pour vivre dans des sociétés démocratiques – compilées dans le Cadre de référence des compétences pour une culture de la démocratie du Conseil de l'Europe – peuvent être acquises grâce à cette approche interdisciplinaire, en particulier les trois ci-après : la valorisation de la dignité humaine et des droits humains ; la valorisation de la diversité culturelle ; et la valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit.

L'enseignement des persécutions historiques endurées par les Roms et les Gens du voyage est un sujet sensible et important. Voici quelques recommandations méthodologiques générales à l'intention des enseignants :

- ▶ veillez à ce que l'enseignement des persécutions des Roms et de l'Holocauste des Roms soit dispensé dans le contexte historique plus large de l'Holocauste et de l'histoire européenne ;
- ▶ examinez les stéréotypes répandus et les idées fausses sur les communautés roms et déjouez-les à la lumière de faits historiques et de récits personnels ;
- ▶ instaurez dans la classe un climat dans lequel les élèves se sentent à l'aise pour discuter de sujets sensibles. Encouragez un dialogue ouvert et le partage d'opinions ;
- ▶ laissez aux élèves suffisamment de temps pour réfléchir à ce qu'ils ont appris, à leurs réactions émotionnelles et à la manière dont ces connaissances peuvent les encourager à agir en faveur de la tolérance et de la justice sociale ;
- ▶ adaptez les activités à l'âge, à la maturité et au contexte culturel des élèves afin de vous assurer de traiter le sujet avec attention et tact ;
- ▶ incorporez des ressources de première main telles que des témoignages de survivants, des photographies et des documents officiels afin de rendre l'histoire plus concrète et accessible ;
- ▶ mettez l'accent sur les histoires de femmes et d'hommes qui se cachent derrière les statistiques. Encouragez les élèves à compatir aux expériences des survivants roms et de leurs descendants ;

2. Pour plus de détails sur l'approche interdisciplinaire, veuillez consulter Nestian-Sandu O., Learning from the past, acting for the future – An interdisciplinary approach to Holocaust, human rights and intercultural education, TOLI, Timisoara, 2022 : www.toli.us/announcements/learning-from-the-past-acting-for-the-future/.

- ▶ donnez aux élèves la possibilité d'explorer la culture romani à l'heure actuelle et d'en apprendre davantage sur les communautés roms de leur région ;
- ▶ promouvez la pensée critique en discutant des raisons qui expliquent le manque de reconnaissance de l'Holocauste des Roms. Encouragez les élèves à remettre en question les récits historiques et à les analyser ;
- ▶ encouragez les élèves à mener leurs propres recherches, en leur permettant d'explorer les aspects spécifiques de l'Holocauste des Roms qui les intéressent ;
- ▶ faites le lien entre les événements historiques et les problèmes contemporains de discrimination, de racisme et de préjugés. Encouragez les élèves à considérer les leçons que l'on peut tirer du passé ;
- ▶ incitez les élèves à devenir des défenseurs de la reconnaissance de l'Holocauste des Roms et de la lutte contre la discrimination sous toutes ses formes. Discutez des moyens par lesquels ils peuvent mener des actions significatives ;
- ▶ envisagez la possibilité d'un perfectionnement professionnel ou d'une formation à l'enseignement de sujets historiques sensibles afin d'améliorer vos compétences et votre approche.

2. Les activités éducatives

Les activités ont été conçues pour permettre aux éducateurs de déclencher des expériences d'apprentissage interdisciplinaires centrées sur le thème des persécutions endurées par les Roms au cours de l'Histoire.

Les activités proposées sont principalement destinées aux élèves de lycée, mais nombre d'entre elles peuvent être adaptées aux élèves du collège moyennant des modifications appropriées. Bien que des informations historiques essentielles soient fournies avec les activités, les élèves doivent au préalable avoir une compréhension fondamentale de l'Holocauste et de la période de l'entre-deux-guerres, y compris leur contexte historique et leur importance. S'ils n'ont pas besoin d'être des experts, une connaissance de base de cette période de l'Histoire est indispensable. Ces activités peuvent aisément être intégrées dans le parcours éducatif normal, en complément des cours d'histoire traditionnels. Elles encouragent les élèves à s'engager dans une réflexion plus approfondie et à faire le lien entre les événements historiques et les questions contemporaines.

Ces activités visent à inciter les enseignants à favoriser des méthodes d'enseignement interactives et stimulantes, même lorsqu'il s'agit de transmettre des connaissances et des informations historiques. Elles encouragent les élèves à participer activement et à établir des liens significatifs avec le sujet traité. Il est important de s'assurer que les élèves disposent de suffisamment d'informations de base pour participer activement aux activités. Il faut aussi éviter d'aborder l'Holocauste des Roms hors de tout contexte historique.

Les activités proposées sont facilement adaptables à différents contextes éducatifs et aux besoins des élèves. Les éducateurs sont invités à les adapter à leur contexte local et aux besoins spécifiques de leurs élèves. Il peut s'agir d'intégrer l'histoire régionale ou les récits personnels de personnes directement touchées. Toutefois, cette flexibilité n'implique pas de circonscrire le contenu pédagogique à l'environnement immédiat des élèves. En explorant d'autres régions d'Europe, les élèves ont la possibilité de comprendre leur place en tant que citoyens du monde. Par conséquent, les éducateurs sont encouragés à faciliter l'exploration de l'histoire des Roms en tant que composante indissociable de l'histoire européenne dans son ensemble.

Les activités éducatives se présentent comme suit : une description étape par étape du processus d'apprentissage, y compris les documents à distribuer et les vidéos à utiliser, des informations complémentaires pour les enseignants sur la façon de mener ou d'adapter l'activité, d'autres ressources à consulter, ainsi qu'une liste des compétences que peuvent développer les élèves qui s'engagent dans l'activité. Les activités sont présentées dans un ordre logique, mais chacune peut être utilisée de manière autonome et intégrée dans le processus d'enseignement normal ou dans le cadre de projets scolaires ou d'activités d'éducation non formelle.

Les méthodologies utilisées dans la conception de ces activités éducatives sont centrées sur l'élève, fondées sur les principes de l'apprentissage par l'expérience et sur une approche fondée sur les droits humains. Elles englobent des processus d'apprentissage individuel, collaboratif et par les pairs. Les élèves sont invités non seulement à apprendre l'Histoire, mais aussi à apprendre, à partir de cette dernière, à réfléchir à leurs propres préjugés et à les « désapprendre » en analysant les faits historiques, les comportements humains et les discriminations actuelles à travers le prisme des droits humains.

Activité 1 – Histoire des Roms et antitsiganisme

Aperçu

Cette activité invite les élèves à entamer une analyse critique des persécutions passées des Roms du point de vue de l'antitsiganisme.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Esprit civique
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer – un exemplaire par élève

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

Il est probable que les élèves connaissent très mal l'histoire des Roms. De plus, certains peuvent avoir des préjugés à l'égard des Roms. Les enseignants doivent donc être conscients de la nature potentiellement sensible du sujet. En outre, ils ne doivent pas s'attendre à ce que les élèves roms en sachent plus que les autres sur leur histoire. Toutefois, si certains d'entre eux souhaitent apporter quelques informations et précisions, ils doivent être encouragés à le faire. Il est conseillé de constituer des groupes composés à la fois d'élèves roms et non roms, si possible, afin d'encourager la diversité des points de vue et de s'assurer que la voix de chacun est entendue. Néanmoins, il ne faut pas demander aux élèves roms d'apporter « la perspective rom » ou d'agir en tant qu'ambassadeurs de la culture romani. L'histoire des Roms fait partie intégrante de l'Histoire, tout comme de la culture générale. Les deux histoires ne se situent pas côté à côté : elles sont imbriquées l'une dans l'autre.

Il est important d'encourager les élèves à aborder le processus d'apprentissage avec empathie et ouverture d'esprit, dans le respect des différentes cultures et avec sensibilité. En outre, la volonté d'identifier les zones d'ombre et les préjugés est nécessaire afin d'éviter de perpétuer les stéréotypes et les préjugés.

Les termes « antitsiganisme » et « racisme anti-Roms » sont tous deux utilisés pour désigner le racisme et la discrimination à l'égard des Roms, qui sont des traits dominants de nombreuses sociétés, avec des conséquences préjudiciables. Les experts en la matière ont de solides arguments en faveur de l'utilisation de l'un ou l'autre terme. Ce sujet est peut-être trop complexe pour être abordé avec les élèves, mais si les enseignants souhaitent en savoir plus à ce sujet, ainsi que sur les causes, la prévalence de l'antitsiganisme/du racisme anti-Roms et sur les réponses qui peuvent y être apportées, ils peuvent consulter le rapport 2021 du Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage (ADI-ROM)³.

À la fin de l'activité, les élèves sont encouragés à poursuivre leur apprentissage de l'histoire et de la culture des Roms en dehors de la salle de classe et à engager des discussions avec leur famille et leurs amis. L'enseignant doit être prêt à guider les élèves dans ce processus et à leur recommander des sources d'information. Par exemple, RomArchive⁴ est un site internet d'archives numériques internationales dont l'objectif de fournir une tribune d'expression des autoreprésentations articulées par les communautés de Roms et de Gens du voyage.

3. ADI-ROM, rapport 2021, « L'antitsiganisme : causes, prévalence, conséquences, parades envisageables » : <https://rm.coe.int/adi-rom-2020-27-final-l-antitsiganisme-causes-prevalence-consequences-/1680a6d054>.

4. RomArchive : www.romarchive.eu/en/.

Alors que les archives traditionnelles dépeignent souvent les Roms de manière stéréotypée, RomArchive propose des contenus créés par les Roms eux-mêmes, favorisant ainsi l'émergence de nouveaux récits, reflétant la diversité des identités, les réalités de la vie et l'« autopositionnement » des Roms. En outre, l'université rom en ligne Barvalipe⁵ propose des cours et des conférences en ligne sur l'histoire et la culture des Roms dans différentes langues.

Description de l'activité

1. Les élèves sont informés que cette activité va leur apporter un certain nombre d'informations sur la discrimination et les persécutions dont les Roms ont été victimes en Europe tout au long de l'Histoire. Chacun reçoit un exemplaire du document de support et est invité à le lire et à souligner l'idée principale présentée.
2. Les élèves sont invités à travailler en groupes de quatre ou cinq et à discuter des points suivants :
 - a. Quelles nouvelles informations ce texte vous a-t-il apportées ?
 - b. Quelles sont les informations que vous connaissiez déjà ?
 - c. Que savez-vous d'autre sur l'histoire des Roms ?
3. L'enseignant invite ensuite tous les élèves à se réunir à nouveau et lance un débriefing sur la base des questions suivantes :
 - a. Quels aspects du texte ou des discussions avec vos pairs vous ont le plus intéressés ?
 - b. Certaines choses vous ont-elles surpris ?
 - c. Dans quelle mesure étiez-vous au courant de la discrimination et de la persécution des Roms en Europe ?
4. L'enseignant explique aux élèves que le racisme anti-Roms/l'antitsiganisme est un phénomène qui a existé tout au long de notre histoire et qui perdure aujourd'hui. Il leur communique ensuite la définition qu'en donne la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)⁶ :

[U]ne forme spécifique de racisme, une idéologie fondée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourrie par une discrimination historique, qui se manifeste, entre autres, par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination dans sa forme la plus flagrante.
5. L'enseignant discute brièvement de la définition avec les élèves afin de s'assurer qu'elle est bien comprise par tous, puis il les invite à relire le document de support et à identifier des exemples d'antitsiganisme. L'enseignant ou un élève volontaire note au tableau les exemples relevés.
6. L'enseignant demande aux élèves de consulter la liste établie et précise qu'elle ne donne qu'un aperçu de la discrimination et des persécutions subies par les Roms en Europe. Il explique que l'histoire des Roms n'a pas été suffisamment étudiée et apprise, alors qu'il s'agit d'une partie importante de l'histoire européenne. Dans les activités suivantes, les élèves auront l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire et la culture des Roms, en particulier sur l'Holocauste des Roms.
7. Les élèves sont invités à échanger avec leurs amis et leur famille pour savoir ce qu'ils savent de l'histoire des Roms et où ils ont obtenu ces informations (école, télévision, livres, réseaux sociaux, cours en ligne, etc.).

5. Université rom en ligne Barvalipe : <https://eriac.org/barvalipe-roma-online-university/>.

6. ECRI, Recommandation de politique générale n° 13 sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms, 2011 : <https://rm.coe.int/recommandation-de-politique-generale-n-13-de-l-ecri-sur-la-lutte-contr/16808b5af0>.

Support à distribuer – un exemplaire par élève

Les Roms en Europe⁷

Pendant plusieurs siècles, les Roms ont émigré de l'Inde vers l'Europe. La langue romani, qui appartient au groupe des langues indo-aryennes, a subi l'influence d'autres langues des régions dans lesquelles les Roms ont vécu pendant une certaine période.

En Valachie et en Moldavie (régions historiques qui font partie de la Roumanie et de la République de Moldova actuelles), les Roms ont été réduits en esclavage pendant cinq siècles par l'État, l'Eglise orthodoxe et les boyards (propriétaires terriens, membres de la noblesse). Au XIX^e siècle, dans le sillage d'un mouvement abolitionniste influencé par les révolutions européennes, les Roms ont été libérés. La plupart des propriétaires d'esclaves ont reçu une compensation pour la libération de leurs esclaves. Quant aux Roms, ils n'ont reçu aucune aide pour faciliter leur intégration dans la société.

En Europe centrale, le sort des Roms a été déterminé par les changements politiques et les guerres avec l'Empire ottoman. Les Roms ont souvent été expulsés ou contraints de vivre à la périphérie des villes, même s'ils payaient des impôts et combattaient dans l'armée. L'Espagne a pris des mesures coercitives d'assimilation, tandis que le Portugal et, plus tard, le Royaume-Uni ont déporté les Roms vers les Amériques. Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'Empire allemand et l'Empire austro-hongrois ont édicté de plus en plus de règles visant à restreindre les possibilités pour les Roms de gagner leur vie, notamment en leur interdisant l'accès à certains métiers.

Dès le début du XX^e siècle, en Allemagne et en Autriche, les Roms ont fait l'objet de contrôles de police à caractère racial. La propagande nazie a contribué à renforcer des stéréotypes et des préjugés qui circulaient déjà. En 1936, une agence centrale a été créée à Vienne pour lutter contre le « problème tsigane ». Les lois de Nuremberg de 1935 ont qualifié les Roms de « race étrangère » et les ont privés de leur citoyenneté allemande. Des lois similaires ont été adoptées dans d'autres pays européens, en particulier après le déclenchement de la seconde guerre mondiale. En Allemagne, dans les pays occupés par l'Allemagne et dans les pays ayant apporté leur collaboration aux forces d'occupation, les Roms ont été déportés dans des camps de concentration et d'extermination, soumis au travail forcé et déshumanisés. Ils ont été exécutés et leurs cadavres ont été abandonnés dans des ravins et des forêts, laissés à l'abandon dans des camps comme ceux de Transnistrie ou gazés dans des camps d'extermination comme celui d'Auschwitz-Birkenau. Malgré des tentatives courageuses pour résister aux agresseurs – soulèvements, évasions, sauvetages, mouvements de partisans, recours en justice, entre autres –, beaucoup de Roms ont péri. Le nombre exact de morts est inconnu, mais la plupart des estimations font état d'environ 500 000 personnes.

L'antisiganisme n'a pas cessé avec la fin de la seconde guerre mondiale. Après la guerre, l'opinion publique ne s'est guère intéressée au sort des Roms. Des démarches de restitution ou d'indemnisation n'ont été amorcées que très tardivement, voire ne l'ont pas été du tout. Pendant de nombreuses années, les Roms n'ont pas été considérés comme des victimes de l'Holocauste. Pourtant, malgré les persécutions, la discrimination et la marginalisation, les Roms ont contribué de manière significative au développement du patrimoine culturel de l'Europe.

7. Ce texte est une adaptation de l'article « Roma: who are we? » (Les Roms : qui sommes-nous ?) publié par Nicoleta Bitu sur RomArchive : www.romarchive.eu/en/about/context-project/ (uniquement en anglais). La version adaptée est utilisée avec l'autorisation de *Learning from the past, acting for the future – An interdisciplinary approach to Holocaust, human rights and intercultural education*, op. cit.

Activité 2 – Stéréotypes et préjugés à l'encontre des Roms

Aperçu

Cette activité invite les élèves à entamer une réflexion sur la complexité de l'identité individuelle et sur les dangers des stéréotypes circulant sur les identités roms.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Coopération
- ▶ Tolérance de l'ambiguïté
- ▶ Connaissance et compréhension critique de soi-même
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer – un exemplaire par élève

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

Dans l'idéal, il faudrait consacrer plus de temps à s'assurer que les élèves comprennent le concept de stéréotypes et la manière dont les stéréotypes affectent notre compréhension du monde. Deux activités courtes mais efficaces sont proposées dans le T-Kit sur l'apprentissage interculturel publié par le Conseil de l'Europe⁸ (« Est-ce que tu vois ce que je vois ? » et « Trouvez votre groupe »).

Lorsqu'ils proposent cette activité, les enseignants doivent être attentifs : si les participants ont été victimes de discrimination et d'abus dans leur propre vie, l'activité peut les affecter émotionnellement. L'enseignant doit donc être disponible pour apporter le cas échéant un soutien supplémentaire aux élèves concernés pendant et après l'activité.

Lorsque l'enseignant évoque avec les élèves la question de la connaissance d'un « unique récit » sur les Roms, il doit souligner l'importance de l'évaluation critique des sources d'information en termes d'exactitude et de partialité. Souvent, les membres des groupes dominants ne sont pas ouvertement racistes ou n'ont pas l'intention de juger de façon discriminatoire les comportements des autres, mais les stéréotypes créent des angles morts dans leur compréhension.

De ce fait, même s'ils ont de bonnes intentions, leurs actes et leurs croyances mettent en place des hiérarchies entre « nous » et « eux » qui nourrissent une vision négative des autres, sans aucune nuance.

8. Conseil de l'Europe et Commission européenne, T-Kit 4 – *L'apprentissage interculturel*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2018 (uniquement en anglais) <https://pjp-eu.coe.int/en/web/youth-partnership/t-kit-4-intercultural-learning>.

Description de l'activité

1. Les élèves sont informés que cette activité va leur permettre d'explorer leur identité et la façon dont l'identité des autres est appréhendée dans la société.
2. Chacun d'entre eux reçoit une copie du document de support et est invité à y noter 10 aspects de sa propre identité. Les élèves peuvent se référer à ce qui les définit en tant que personnes, aux valeurs qui guident leurs décisions, à ce qu'ils aiment, à ce qu'ils n'aiment pas, à leurs croyances morales/ spirituelles, etc.
3. Les élèves sont invités à former des groupes de quatre et à partager leurs notes. Puis ils doivent essayer d'identifier ce qu'ils ont en commun, et : i) entourer les aspects identitaires que les quatre membres du groupe ont en commun ; ii) entourer d'une couleur différente les aspects que seules trois personnes du groupe ont en commun.
4. L'enseignant procède ensuite au débriefing en s'aidant des questions suivantes :
 - a. Qu'avez-vous ressenti au cours de cette activité ?
 - b. Combien de points communs les membres de votre groupe ont-ils ?
 - c. Avez-vous été surpris par les points communs/les différences ?
5. L'enseignant fait part aux élèves du constat suivant : en tant qu'individus, nous avons tendance à mettre les gens dans des cases sur la base de certaines caractéristiques de notre identité et à croire que tous les membres d'un groupe sont identiques. Puis, il leur demande de se poser la question ci-après : si quatre élèves d'une même classe ne partagent pas l'ensemble des aspects de leur identité, comment imaginer que ce soit le cas pour l'ensemble des individus d'un peuple ?
6. Les élèves sont invités à faire une petite expérience. Ils sont invités à regarder autour d'eux pendant 10 secondes et à identifier tous les objets rouges de la pièce. Une fois les 10 secondes écoulées, l'enseignant leur demande de fermer les yeux et de nommer tous les objets bleus de la pièce. L'enseignant discute avec les élèves du fait que nous ne voyons que ce que nous voulons voir. Nous sommes souvent inconscients des aspects qui ne nous intéressent pas et avons tendance à ne voir que ce que nous recherchons et ce qui renforce nos croyances.
7. L'enseignant échange avec les élèves au sujet du concept de stéréotype : une hypothèse sur ce que quelqu'un va faire ou la façon dont il va se comporter en fonction des groupes auxquels il appartient (ou est perçu comme appartenant) : groupe ethnique, genre, religion, orientation sexuelle, capacité, etc. Les stéréotypes agissent comme un prisme à travers lequel nous regardons et jugeons les gens sans les connaître réellement ; de plus, ils sont fondés sur un « récit unique ». Nos stéréotypes nous amènent à étiqueter les individus en fonction du groupe auquel ils appartiennent (selon nous), et limitent notre compréhension de la complexité d'une personne.
8. L'enseignant explique que, tout comme la focalisation sur les objets rouges a empêché les élèves de voir les objets bleus, les stéréotypes nous empêchent de voir ce qui se trouve pourtant devant nos yeux et manipulent nos perceptions de telle manière que nous voyons uniquement ce qui les valide.
9. Les élèves sont invités à travailler à nouveau en groupes de quatre ou cinq, mais la composition des groupes doit être différente de celle de la partie précédente de l'activité.
 - Quel est ce « récit unique » que vous avez entendu raconter sur les Roms par votre famille, les médias ou d'autres sources ?
 - Avez-vous rencontré des personnes ou vécu des situations remettant en question ceux qui véhiculent une telle image des Roms ? Qu'en avez-vous pensé ?
 - Pourquoi, selon vous, existe-t-il ces stéréotypes au sujet des Roms ?
 - S'il y a des élèves roms dans la classe : en tant que Roms, que ressentez-vous à l'évocation de ces stéréotypes ?
 - S'il n'y a pas d'élèves roms dans la classe : que ressentiriez-vous si de tels stéréotypes circulaient au sujet de votre culture ?
 - Avez-vous déjà eu conscience que ces images étaient des généralisations et qu'elles ne pouvaient s'appliquer à un groupe culturel entier ?

10. Les élèves sont invités à se réunir de nouveau tous ensemble et à démarrer une discussion sur les questions suivantes :

- a. Quelle est la principale chose que vous avez apprise au cours de cette activité ?
- b. Que pouvons-nous faire pour ne pas tomber dans les stéréotypes concernant les Roms et d'autres personnes ?

11. L'enseignant explique que les stéréotypes sont fondés sur une compréhension très restreinte et biaisée du monde et qu'ils sont répandus dans nos sociétés ; ils nous sont transmis par nos parents, nos enseignants, les livres, les films, la musique, entre autres. Nous n'en sommes pas responsables, mais il nous incombe d'essayer de les comprendre, de les remettre en question, d'arrêter d'agir sur la base de ces stéréotypes et de cesser de les perpétuer.

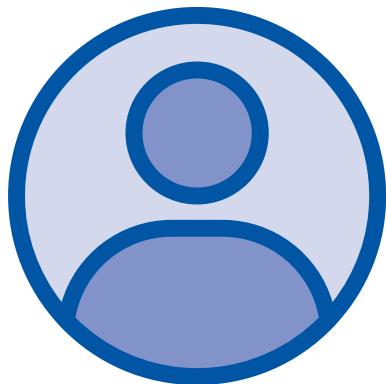
12. Pour faire suite à cette activité, les élèves peuvent regarder un « TED Talk » tel que :

- « Romani or Gypsies » (« Roms ou Gitans »), par Dijana Pavlovic : www.youtube.com/watch?v=gTlQM0deW_8&ab_channel=TEDxTalks.
- « The danger of a single story » (« Le danger d'un récit unique »), par Chimamanda Ngozi Adichie⁹ : www.ted.com/talks/chimamanda Ngozi Adichie_the_danger_of_a_single_story.

9. Des sous-titres en plusieurs langues sont disponibles.

Support à distribuer – un exemplaire par élève

Mon identité



Activité 3 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX^e siècle en Angleterre et en Écosse

Aperçu

Dans cette activité, qui s'appuie sur la législation du XV^e siècle s'appliquant aux Roms et aux Travellers, les élèves font des recherches sur la persécution subie par ces groupes en Angleterre et en Écosse et mènent une réflexion sur leur résistance et la manière dont cette histoire doit être commémorée.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes
- ▶ Respect
- ▶ Esprit civique
- ▶ Tolérance de l'ambiguïté
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Empathie
- ▶ Aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues
- ▶ Coopération
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Deux supports à distribuer : un support pour les groupes A et B, un support pour les groupes C et D ; accès à internet, à des archives et à des bibliothèques.

Durée : 2-3 heures. L'activité est organisée en trois parties de 1 heure chacune et comporte une tâche entre la première et la deuxième partie, d'une durée estimée de 30 à 120 minutes, en fonction de l'intérêt des élèves pour le sujet et de leur âge.

Informations pour les enseignants

Cette activité invite les élèves à effectuer des recherches sur l'histoire des Roms et des Travellers en Angleterre et en Écosse. Sur la base de ce modèle, des activités similaires peuvent être conçues pour d'autres régions d'Europe. Il est important de reconnaître que les informations sur ce sujet ne sont pas facilement disponibles ou que les sources ne sont pas toujours dignes de confiance, et même d'en discuter avec les élèves. L'Histoire est souvent écrite du point de vue des groupes dominants, avec le risque d'une interprétation biaisée des faits.

Les enseignants sont encouragés à évoquer le fait que, lorsque les informations manquent, il est important de le reconnaître et de résister à la tentation d'inventer un récit qui remplit les vides sans preuves solides. Lorsque les informations manquent, des hypothèses peuvent être émises, mais il convient de garder à l'esprit qu'il ne s'agit que d'hypothèses et non d'informations fondées sur des preuves, et que même les hypothèses doivent garantir le respect de la dignité humaine et de la diversité culturelle.

Si les enseignants pensent que les recherches sur internet risquent d'être difficiles, ils peuvent choisir de préparer certains documents ou de cibler les recherches sur certains aspects. Ils peuvent également inviter des experts et des membres d'organisations de Roms et/ou de Gens du voyage à fournir aux élèves les informations dont ils ont besoin.

Ressources supplémentaires sur l'histoire des Roms et des Travellers au Royaume-Uni :

- ▶ The Traveller Movement, « Romani (Gypsy), Roma and Irish Traveller history and culture » (« Histoire et culture des Tsiganes, des Roms et des Travellers ») : <https://travellermovement.org.uk/gypsy-roma-and-traveller-history-and-culture>.
- ▶ Historic Environment Scotland, « The persecution of Gypsy Travellers in Scotland, a timeline » (« Chronologie de la persécution des Gitans et des Travellers en Écosse ») : <https://blog.historicenvironment.scot/2023/06/persecution-of-gypsy-travellers-in-scotland/>.
- ▶ Historical Association, « Teaching Gypsy, Roma and Traveller history » (« Enseigner l'histoire des Tsiganes, des Roms et des Travellers ») : www.history.org.uk/secondary/resource/10115/teaching-gypsy-roma-and-traveller-history.

Description des activités

1. L'enseignant explique aux élèves que, en 2008, le Mois de l'histoire des Tsiganes, des Roms et des Travellers a été instauré en Grande-Bretagne pour sensibiliser à ces communautés, mettre en lumière leurs contributions à la société et lutter contre les stéréotypes négatifs et les préjugés dont elles sont victimes. Pour diverses raisons, l'histoire des Roms et des Travellers au Royaume-Uni est mal connue et n'a guère fait l'objet de recherches. L'histoire de ces communautés – au mode de vie essentiellement nomade et à la culture orale –, faite de persécutions systémiques, a été écrite et interprétée par des historiens non roms à qui manquent des connaissances de première main.
2. L'enseignant invite les élèves à regarder la vidéo « Roads from the past », qui explique les trois termes : <https://travellermovement.org.uk/gypsy-roma-and-traveller-history-and-culture>.
3. L'enseignant indique aux élèves que, dans cette activité, ils vont jouer le rôle d'historiens, essayant de rassembler des informations sur la persécution des Roms et des Travellers en Grande-Bretagne et de faire le lien entre le passé et le présent à travers le prisme des droits humains.
4. Les élèves sont répartis en quatre groupes : les groupes A et B se concentrent sur les Roms et les Travellers en Angleterre, et les groupes C et D sur les Roms et les Travellers en Écosse. Ils reçoivent le document qui contient des informations sur les persécutions au XVI^e siècle et une liste de questions pour orienter leurs recherches. Leur tâche consiste à apporter des réponses documentées aux questions posées. Les groupes A et C se concentrent sur la législation et les mesures prises à l'encontre des Roms et des Travellers en Angleterre et en Écosse, respectivement, tandis que les groupes B et D se penchent sur les moyens mis en œuvre par les Roms et les Travellers pour échapper aux persécutions en Angleterre et en Écosse, respectivement.
5. Les élèves peuvent commencer leurs recherches en classe et les poursuivre à la maison.
6. Chaque groupe présente ensuite les principaux résultats de ses recherches et l'enseignant entame le débriefing avec la classe en s'aidant des questions suivantes.
 - A-t-il été difficile de trouver les informations demandées ?
 - Selon vous, pourquoi accorde-t-on si peu d'attention à l'histoire des Roms et des Travellers ?
 - Que peut-on faire pour s'assurer que cette partie de l'histoire britannique soit commémorée comme il se doit ?
 - Que peut-on apprendre de la résistance des Roms et des Travellers qui, malgré les graves violations infligées à leurs droits humains, ont réussi à survivre et à conserver leur culture et leur identité ?

Support à distribuer – groupes A et B

Législation du XVI^e siècle contre les Roms et les Travellers en Angleterre

- ▶ Dans la loi sur les Égyptiens de 1530, le roi Henri VIII ordonne l'expulsion d'Angleterre de tous les « Égyptiens ».
- ▶ Les Égyptiens se trouvant actuellement dans ce royaume doivent le quitter dans les seize jours [...]. Dorénavant, aucune telle personne ne sera autorisée à entrer dans le royaume du Roi et, si elle le fait, elle [...] se verra confisquer au profit du Roi, notre souverain, tous ses biens et ses titres, puis il lui sera ordonné de quitter le royaume dans les quinze jours, sous peine d'emprisonnement.
- ▶ La loi de 1530 n'a pas réussi à faire partir tous les Roms et les Travellers. La reine Marie se plaint que les « Égyptiens » se livrent à des « pratiques et artifices diaboliques et vilaines ». La loi sur les Égyptiens de 1554 condamne les Roms et les Travellers à l'expulsion sous peine d'exécution, mais laisse libres ceux qui renoncent à leur mode de vie nomade, décrit dans la loi comme leur « vie et compagnie vilaines, oisives et impies ».
- ▶ En 1562, une loi est adoptée pour permettre aux Travellers nés en Angleterre et au pays de Galles de devenir des sujets anglais, à condition qu'ils s'assimilent pleinement à la population locale. Ceux qui tentent de s'assimiler sont alors contraints à un mode de vie marginal et subissent les discriminations de la part des autorités et de la population en général. Ceux qui s'y refusent sont punis de mort.
- ▶ Il est prouvé qu'au cours du siècle qui suit, des centaines de Roms et de Travellers sont pendus au seul motif de leur identité. D'autres lois imposent le bannissement, des amendes, la servitude ou la mort.

Tâches	
Groupe A	Groupe B
<ul style="list-style-type: none">▶ Quelles autres lois ont été adoptées en Angleterre pour persécuter les Roms et les Travellers au cours des siècles ? ▶ Selon vous, qu'est-ce qui a motivé les autorités à adopter des lois contre les Roms et les Travellers ? ▶ Quand la législation a-t-elle commencé à changer pour garantir le respect de la dignité humaine des Roms et des Travellers au Royaume-Uni ? 	<ul style="list-style-type: none">▶ Qu'ont fait les Roms et les Travellers face à la législation qui interdisait leur présence et leur mode de vie :<ul style="list-style-type: none">• Où sont-ils allés ? • Comment ceux qui sont restés ont-ils survécu ? ▶ Comment le Mois de l'histoire des Tsiganes, des Roms et des Travellers est-il célébré ou commémoré au Royaume-Uni ?

Support à distribuer – groupes C et D

Législation du XVI^e siècle contre les Roms et les Travellers en Écosse

- ▶ En 1541, un décret ordonne aux « Égyptiens » de quitter l'Écosse sous 30 jours, sous peine de mort.
- ▶ En 1571, la législation aggrave les peines encourues par toute personne reconnue coupable d'être « égyptienne ». Il devient légal de pendre ou de noyer les « coupables ».
- ▶ En 1579, les représailles s'intensifient et la législation stipule que « les oisifs qui se disent égyptiens doivent être cloués à un arbre par les oreilles et, par la suite, lesdites oreilles doivent être coupées¹⁰ » en guise de punition pour leur délit (autrement dit, leur identité).
- ▶ Au cours des années suivantes, un grand nombre de personnes sont brûlées, pendues, envoyées aux Caraïbes comme esclaves ou déportées vers les colonies américaines.

Tâches	
Groupe C	Groupe D
<ul style="list-style-type: none">▶ Quelles autres lois ont été adoptées en Angleterre pour persécuter les Roms et les Travellers au cours des siècles ?▶ Selon vous, qu'est-ce qui a motivé les autorités à adopter des lois contre les Roms et les Travellers ?▶ Quand la législation a-t-elle commencé à changer pour garantir le respect de la dignité humaine des Roms et des Travellers en Écosse ?	<ul style="list-style-type: none">▶ Qu'ont fait les Roms et les Travellers face à la législation qui interdisait leur présence et leur mode de vie :<ul style="list-style-type: none">• Où sont-ils allés ?• Comment ceux qui sont restés ont-ils survécu ?▶ Comment le Mois de l'histoire des Tsiganes, des Roms et des Travellers est-il célébré ou commémoré en Écosse ?

10. Pour plus de détails, voir <https://www.iriss.org.uk/resources/reports/gypsy-traveller-history-scotland> (uniquement en anglais).

Activité 4 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX^e siècle : la Grande Rafle des Gitans en Espagne

Aperçu

Grâce à cette activité, les élèves découvrent les persécutions dont ont été victimes les Roms en Espagne depuis la première *Pragmática* jusqu'à la Grande Rafle, ainsi que les formes de résistance des Roms face aux traitements injustes et aux conditions de vie difficiles qui leur étaient imposées de manière totalement arbitraire.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : support à distribuer 1, un exemplaire par élève ; support à distribuer 2, des exemplaires pour une moitié de la classe ; support à distribuer 3, des exemplaires pour l'autre moitié de la classe.

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

La Grande Rafle est un événement auquel l'historiographie n'a accordé que peu d'intérêt. Ce n'est que récemment qu'elle a commencé à être étudiée et à accéder à la conscience collective. Cette activité commence par la fourniture d'informations sur la Grande Rafle, puis la classe est divisée en deux groupes. La moitié de la classe étudie les facteurs qui ont conduit à la Grande Rafle, à savoir les centaines de *Pragmáticas* publiées au fil des siècles. La Grande Rafle n'a pas été un événement isolé. En effet, la persécution des Roms en Espagne a été un long processus visant leur assimilation forcée et/ou leur extermination. L'autre moitié de la classe étudie la résistance des Roms qui, pendant ces événements, se sont mobilisés et ont trouvé divers moyens de s'opposer à la déshumanisation dont ils étaient victimes. À la fin de l'activité, les deux groupes se réunissent, partagent leurs découvertes et discutent de l'importance des droits humains.

Les documents utilisés sont fondés sur deux textes publiés sur le site RomArchive : « Anti-Gypsy legislation in Spain from the Catholic kings to the Great Raid » (« La législation antitsigane en Espagne, des rois catholiques à la Grande Rafle »), par Araceli Cañadas Ortega¹¹, et « Forms of resistance during the Great Round-up (Spain, 1749-1763) » (« Formes de résistance pendant la Grande Rafle [Espagne, 1749-1763] »), par Nicolás Jiménez González¹².

11. Araceli Cañadas Ortega, Anti-Gypsy legislation in Spain from the Catholic kings to the Great Raid (La législation antitsigane en Espagne, des rois catholiques à la Grande Rafle), uniquement en anglais www.romarchive.eu/rom/flamenco/antigypsy-legislation-spain/.

12. Nicolás Jiménez González, Forms of resistance during the Great Round-up (Spain, 1749-1763) (Formes de résistance pendant la Grande Rafle [Espagne, 1749-1763]), en anglais uniquement www.eriac.org.

Description de l'activité

L'enseignant explique aux élèves que le premier document mentionnant les Roms en Espagne date de 1425, lorsque Alphonse V d'Aragon a accordé une lettre de passage à Don Juan d'Égypte mineure. Le nombre de Roms entrés en Espagne au XV^e siècle est estimé à 3 000. Les Roms gagnaient leur vie grâce à des activités ambulantes, voyageant en groupes d'environ 100 personnes, dirigés par un homme.

1. L'enseignant explique ensuite que, entre 1749 et 1763, un événement appelé la Grande Rafle des Roms a eu lieu en Espagne. Chaque élève reçoit une copie du document de support 1 et, par groupes de quatre, ils examinent les questions suivantes :
 - a. Qu'est-ce qui a motivé les autorités espagnoles à entreprendre une telle action ?
 - b. Pourquoi les Roms étaient-ils ciblés ?
 - c. Comment a-t-il été possible d'arrêter autant de personnes, y compris des enfants, sans procès ni condamnation officielle ?
 - d. Quelles ont été les conséquences à long terme de ces actions ?
2. L'enseignant invite les élèves à partager les principaux points de leurs discussions. Il est fort possible que beaucoup ne sachent pas comment répondre à ces questions. L'enseignant peut les aider en leur posant d'autres questions telles que : « Pensez-vous qu'il y avait des raisons économiques à ces actions ? », « Pensez-vous qu'il y avait des motivations racistes ? », « Selon vous, les Roms ont-ils un jour retrouvé leur confiance dans les autorités espagnoles ? » L'enseignant peut également fournir certaines des réponses.
3. Les élèves sont ensuite divisés en deux groupes. Un groupe étudie les facteurs ayant permis la Grande Rafle (document de support 2) et l'autre groupe étudie les actes de résistance pendant la Grande Rafle (document de support 3). En fonction de l'intérêt pour le sujet et du temps disponible, les élèves peuvent se limiter à la lecture des documents ou rechercher des informations supplémentaires en ligne. Chaque groupe examine les questions figurant à la fin du document.
4. Les groupes sont ensuite invités à présenter à la classe ce qu'ils ont appris, en commençant par les facteurs qui ont permis la Grande Rafle.
5. Puis, l'enseignant entame un débriefing sur la base des questions suivantes :
 - a. Que pouvons-nous retenir de cette activité sur le pouvoir de l'État ?
 - b. Que pouvons-nous apprendre de cette activité sur l'histoire des Roms ?
 - c. Que nous enseigne cette activité sur les droits humains et l'importance des mécanismes de promotion et de protection des droits humains ?

Support à distribuer 1 – un exemplaire par élève

La Grande Rafle des Gitans

En 1749, les autorités espagnoles, la monarchie et l'Église catholique ont tenté d'exterminer les Roms. Connue sous le nom de Grande Rafle, cette opération menée dans toute l'Espagne le 30 juillet 1749 visait à arrêter tous les Gitans du pays et à confisquer leurs biens. On estime qu'entre 9 000 et 12 000 personnes ont été arrêtées et utilisées comme esclaves.

Les hommes et les enfants âgés de 7 ans et plus ont été contraints de travailler dans les arsenaux, les mines et la reconstruction de la marine espagnole, tandis que les femmes, les filles et les garçons de moins de 7 ans étaient envoyés dans des hôpitaux pour s'occuper de patients contagieux et dans des « maisons de miséricorde », affectés à la confection textile. Leurs biens ont été confisqués et vendus aux enchères pour financer l'opération elle-même.

Si l'objectif de la Grande Rafle était de capturer tous les Gitans du pays, certains ont réussi à s'échapper, en particulier les familles nomades et celles qui, pour diverses raisons, étaient absentes de leur lieu de résidence habituel. Le 12 août 1749, l'opération a donc été renouvelée.

En raison d'une classification ethnique floue, certaines personnes, d'anciens castellanos (personnes d'origine rom qui ne résidaient pas dans les quartiers roms, n'avaient pas de contact avec d'autres familles roms en public ou en privé, cohabitaient et se mariaient avec des non-Roms et remplissaient les obligations d'être catholiques, et n'étaient donc pas considérées comme roms par les autorités), ont également été emprisonnées. En septembre 1749, il a été décidé que les anciens castellanos devaient être libérés. Du fait de cette grâce partielle, de nombreuses personnes furent libérées, mais plusieurs milliers d'entre elles restèrent emprisonnées et soumises aux travaux forcés.

Cette situation dura quatorze ans, jusqu'en 1763, date à laquelle la grâce générale fut décrétée. De nombreuses personnes moururent en raison des conditions inhumaines dans lesquelles elles étaient contraintes de vivre et de travailler.

Support à distribuer 2 – un exemplaire à la moitié de la classe

Facteurs déclencheurs de la Grande Rafle

En Espagne, la Grande Rafle des Gitans de 1749 n'est pas venue du néant. Elle trouve ses racines sociales et juridiques dans plus de deux siècles de législation anti-Roms. La première législation anti-Roms a été promulguée en 1499. Entre 1499 et 1783, plus de 250 lois ont été promulguées dans le but d'éradiquer les Roms en tant que groupe ethnique distinct.

C'est en 1499 que les Rois catholiques promulguent la première *Pragmática* (loi édictant des sanctions) contre les Gitans. Les Gitans (*Gitanos*) ont deux mois pour s'assimiler, c'est-à-dire abandonner leurs activités itinérantes, leurs coutumes, leurs traditions, leur façon de s'habiller, pour vivre à une adresse fixe et exercer des métiers connus. S'ils ne le font pas, ils seront expulsés ou réduits en esclavage. Parallèlement, les Gitans sont considérés comme intrinsèquement dangereux et criminels, un exemple de « ce qu'il ne faut pas être ». Il convient de mentionner qu'un processus similaire s'est produit avec d'autres communautés contraintes de s'assimiler au risque d'être expulsées (musulmans, juifs et Maures). Cette *Pragmática* servira de fondement aux futures dispositions promulguées par les monarques.

Charles I^{er} va rééditer la *Pragmática* de 1499 en 1525, 1528, 1534 et 1539. Philippe II, en 1560, 1566 et 1586, va la réviser et développer certains points, ordonnant que les Gitans soient condamnés à servir dans les galères pour couvrir les besoins en rameurs de la marine espagnole. Il assimile les Gitans à des vagabonds et leur interdit de se rendre ou de vivre aux Indes.

Dans une tentative d'assimilation forcée, Philippe III, en 1611 puis en 1619, interdit tout signe d'identité rom – nom, langue, vêtements et coutumes. Les Gitans doivent quitter l'Espagne dans un délai de six mois ou vivre dans des bourgs de plus de 1 000 habitants et ne sont pas autorisés à acheter ou à vendre du bétail. L'expulsion des Maures, des juifs et des musulmans, ainsi que les guerres, les épidémies, la famine et l'émigration vers les colonies américaines entraînent une forte diminution de la population. Dans ce contexte, Philippe IV abolit en 1633 le décret d'expulsion et permet aux Gitans d'être des « sujets du royaume », et non des étrangers, à plusieurs conditions : interdiction du terme *Gitano* ou *Gitana* ; interdiction d'organiser des célébrations telles que des danses ou des pièces de théâtre ; interdiction de vivre en communauté comme dans les *gitanerías* (quartiers roms).

Questions de réflexion

- ▶ Comment les *Pragmáticas* précédentes ont-elles contribué à la Grande Rafle ?
- ▶ Quels autres facteurs ont contribué à la prise de mesures aussi radicales contre les Roms pendant une période de quatorze ans ?
- ▶ À votre avis, pourquoi cette partie de l'histoire de l'Espagne et des Roms est-elle peu connue ?

Support à distribuer 3 – un exemplaire à l'autre moitié de la classe

La résistance des Roms durant la Grande Rafle

Les Roms ne voulaient pas se soumettre et ont résisté autant qu'ils le pouvaient. Ils se sont rebellés contre la Grande Rafle du début à la fin, par divers moyens, malgré la puissance des autorités de l'État et des armées. Suivent quelques-unes des formes de résistance.

Association

En 1753, pendant la Grande Rafle, un groupe de Gitans de Triana (Séville) dirigé par Sebastián Miguel de Varas y Miranda a créé la première confrérie de Gitans en Espagne, la Hermandad de Señor de la Salud y María Santísima de las Angustias, également connue sous le nom de Los Gitanos. Ses membres ont fait partie des rares Gitans qui ont réussi à éviter la prison. Cette organisation religieuse avait été créée dans le but d'améliorer l'image sociale des Gitans, de mettre en lumière leur foi authentique et leur dévotion religieuse à travers leur participation à la vie ecclésiastique. Cette approche n'a pas permis à tous d'éviter la prison, mais a montré que certaines familles gitanes étaient respectables et intégrées dans la société.

Évasion

Leur désir de retrouver la liberté perdue a poussé de nombreux Gitans à tenter continuellement de s'échapper, afin de retourner d'où ils venaient et de rechercher leur famille, en particulier leurs épouses et leurs enfants. Entre 1752 et 1765, un total de 335 tentatives d'évasion ont été enregistrées et on estime que 85 % d'entre elles ont été couronnées de succès.

Les femmes gitanes se sont également rebellées contre leur emprisonnement. En janvier 1753, 52 d'entre elles, menées par Rosa Cortés, s'échappèrent de la maison royale de la Miséricorde à Saragosse en creusant dans un mur avec des clous provenant des poutres du toit. De même, en août 1753, 40 femmes s'échappèrent en s'aidant mutuellement à escalader le mur de quatre mètres et demi de haut et, en juin 1758, 12 femmes emprisonnées organisèrent une émeute.

Affrontement

La période d'emprisonnement a également vu se dresser une résistance armée organisée. Dans les premiers jours de la Grande Rafle, en août 1749, dans l'ermitage de San Andrés (El Viso del Marqués, Ciudad Real), plus de 40 Gitans réussirent à résister à leur arrestation par les autorités jusqu'à ce que l'armée et la justice interviennent. De même, un groupe de 13 Gitans se réfugièrent au monastère de Santa María de la Victoria, où ils résistèrent pendant deux semaines. Finalement, le 12 août 1749, ils furent capturés lorsque l'autorité ecclésiastique autorisa l'armée à pénétrer dans le monastère.

Résistance légale

Les Gitans ont aussi utilisé des moyens légaux pour résister aux traitements injustes subis pendant cette période. Beaucoup connaissaient la loi et utilisaient les recours légaux avec une telle fréquence qu'en novembre 1751, la Chambre des maires de Madrid ordonna que tous ceux qui s'adressaient au tribunal pour demander la libération de leurs proches soient envoyés en prison.

Questions de réflexion

- ▶ Pourquoi les Gitans ont-ils résisté aux actions menées lors de la Grande Rafle ?
- ▶ Pourquoi est-il important de savoir que les Gitans ont résisté face à l'oppression ?
- ▶ Avez-vous connaissance d'autres formes de résistance (pendant la Grande Rafle ou d'autres opérations de répression) ?

Activité 5 – Persécution des Roms et des Travellers avant le XX^e siècle : l'esclavage des Roms dans les principautés roumaines

Aperçu

Dans le cadre de cette activité, les élèves étudient l'asservissement des Roms dans les principautés roumaines en analysant des ressources de première main. Ils réfléchissent au processus d'abolition de l'esclavage et à ses conséquences.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Respect
- ▶ Esprit civique
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Coopération
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : L'activité est fondée sur deux vidéos et une publication en ligne, ainsi que sur un travail de recherche d'informations, pour lesquels un accès à internet est nécessaire.

Durée : 2-3 heures

Informations pour les enseignants

Cette activité se déroule en deux temps. Dans un premier temps, les élèves découvrent l'esclavage des Roms en analysant des ressources de première main (documents attestant de la vente ou de l'échange d'esclaves). Dans un second temps, ils étudient l'abolition de l'esclavage. Cette activité, en lien direct avec le concept de dignité humaine, leur permettra d'appréhender les événements historiques sous cet angle particulier et d'y réfléchir au moyen d'une tâche rédactionnelle.

Description de l'activité

Partie I

1. Les élèves sont informés que, dans cette partie de l'activité, ils vont étudier l'esclavage des Roms en Roumanie. Pour commencer, ils vont devoir faire des associations de mots avec le mot « esclavage ». Ensuite, ils seront invités à réfléchir à ce qui, selon eux, est à l'opposé de l'esclavage. Après que les élèves ont exprimé leurs idées, l'enseignant présente (ou rappelle) le concept de dignité humaine¹³ et explique que l'esclavage est une atteinte à la dignité humaine.
2. L'enseignant demande aux élèves s'ils ont connaissance de situations où des personnes ont été réduites en esclavage, dans n'importe quelle partie du monde. Ensuite, il leur explique, que, dans les principautés roumaines, les Roms ont été réduits en esclavage pendant cinq siècles. Cependant, il s'agit d'une partie peu connue de l'histoire européenne, tant en Roumanie qu'à l'étranger. L'enseignant peut

13. Pour plus de détails, voir dans ce manuel l'activité « L holocauste des Roms à travers le prisme de la dignité humaine ».

présenter les informations ci-dessous aux élèves, idéalement sous une forme interactive et attrayante, afin de leur offrir une vue d'ensemble de cette partie de l'Histoire¹⁴ :

Les origines de l'esclavage dans les principautés roumaines de Valachie et de Moldavie font encore débat. Certains historiens pensent que les Roms ont été amenés comme esclaves par l'armée ottomane, tandis que d'autres pensent qu'ils ont été asservis pour des raisons économiques après avoir d'abord vécu en tant que personnes libres. Les personnes réduites en esclavage étaient classées en trois groupes, en fonction de qui les « possédait » : les esclaves de l'État, les esclaves des monastères orthodoxes et les esclaves des boyards (aristocrates).

Les Roms, qui n'avaient pas de statut juridique en tant que personnes, étaient considérés comme des biens. Leur « propriétaire » avait le droit de les vendre ou de les échanger contre diverses marchandises, ainsi que d'exercer sur eux des violences physiques et des tortures, mais il n'avait pas le droit de les tuer. Les personnes réduites en esclavage n'étaient pas autorisées à se marier sans le consentement du « propriétaire » et les mariages entre personnes libres et esclaves étaient interdits. Le nombre de Roms estimé au moment de l'abolition de l'esclavage, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, est d'environ 250 000 personnes, soit environ 7 % de la population.

- 3.** Les élèves sont invités à travailler en groupes de quatre ou cinq pour étudier des documents d'archives. Ils peuvent utiliser des documents collectés et traduits en anglais (ou les traduire dans d'autres langues) tirés de *Roma slavery and the places of memory – Album of social history (Album d'histoire sociale sur l'esclavage rom et les lieux de mémoire)*, consultable en ligne¹⁵.

Chaque groupe reçoit l'un des documents suivants à lire et à analyser :

- a. « 10 août 1648 – Radu Buzescu et son épouse Mailina font don au patriarcat d'Alexandrie d'un clan de Tsiganes, à savoir Radu et son épouse Carsitna ainsi que son fils Nicula » (page 7).
- b. « 15 mars 1668 – Acte de vente par lequel Nica, fils de Gligore de Sateni, vend au capitaine Stoian une jeune Gitane, Pauna, pour 19 pièces d'or » (page 9).
- c. « 15 octobre 1682 – Ianache, le fils du tueur à gages Nica de Purani, vend au voïvode Serban Cantacuzino et au monastère de Cotroceni un clan de Gitans, à savoir le Gitan Ion avec sa femme Stanca ainsi que leurs enfants Stanciul, Petru, Stan et Neagoe, pour 125 thalers » (page 13).
- d. « 6 juin 1701 – Jean, l'archimandrite du monastère de Hurezi, échange avec le monastère de Stanesti deux Tsiganes contre une Tsigane plus grande, Chita, qu'il donne ensuite au monastère de Dobrusa » (page 19).
- e. « 14 avril 1738 – Anica Constantin, hatman et Dumitru, ancien grand chambellan, fondateurs du monastère de Ramnic, font don au monastère de Ramnic et à Simeon, l'higoumène du monastère, d'une jeune Gitane, Safta, fille de Maria la Gitane » (page 40).

- 4.** L'enseignant entame un débriefing fondé sur les questions suivantes :

- a. Qu'avez-vous appris de ces documents ?
- b. Qu'est-ce qui vous a surpris en lisant ces documents ?
- c. Pensez-vous que les « propriétaires » d'esclaves se souciaient de la dignité humaine ?
- d. Selon vous, qu'est-ce qui les a motivés à se livrer à de telles pratiques ?

- 5.** À la fin du cours, les élèves visionnent une courte vidéo sur l'esclavage des Roms, www.youtube.com/watch?v=rwJuZcpbCo, qui aborde également le sujet de l'Holocauste des Roms ainsi que les conséquences à long terme de ces persécutions historiques. L'enseignant demande ensuite aux élèves de rédiger un essai dans lequel ils expriment leurs réflexions sur la dignité humaine et l'esclavage des Roms.

14. Les informations ici présentées sont fondées sur la fiche d'information sur l'histoire des Roms du Conseil de l'Europe au sujet de la Valachie et de la Moldavie : <http://rm.coe.int/wallachie-et-moldavie-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b19bf>.

15. Furtună, A.-N. et Turcitu, V.-C. (dir.), *Roma slavery and the places of memory – Album of social history (L'esclavage des Roms et les lieux de mémoire – Album d'histoire sociale)*, 2021, uniquement en anglais, Dykhta! Publishing House, Bucarest.

Partie II

1. Cette partie de l'activité est consacrée à l’abolition de l’esclavage. L’enseignant indique que, après plus de cinq siècles, les Roms ont été progressivement émancipés, à commencer par les Roms « propriété » de l’État en 1843, pour finir, avec un projet de loi de 1856, par l’émancipation des Roms « détenus » par des particuliers. Le 20 février est célébré en Roumanie comme le jour de la commémoration de l’abolition de l’esclavage. Cependant, dans ce processus d’émancipation, les aspects économiques et moraux de la question ont été complètement négligés. Les « propriétaires » qui devaient libérer leurs esclaves ont été indemnisés financièrement pour leur perte, tandis que les Roms n’ont reçu aucune compensation ni aucun soutien pour s’intégrer dans une société qui a continué à les stigmatiser et à les considérer comme des citoyens inférieurs.
2. La classe est invitée à visionner un court-métrage retraçant les difficultés rencontrées par une femme rom libérée, Ioana Tinculeasa Rudăreasa, pour obtenir la reconnaissance officielle de son statut. Le film s’intitule *Les Vérités d’Ioana* (titre original : Adevarurile Ioanei) : www.youtube.com/watch?v=Do8mLLdeqGM.
3. Les élèves sont invités à travailler en groupes de quatre ou cinq. Chaque groupe a pour tâche de faire des recherches sur l’une des questions suivantes¹⁶ :
 - a. Qu'est-ce qui a motivé les autorités à promulguer une législation pour l'émancipation des esclaves ?
 - b. Quels ont été les effets à long terme de l'esclavage sur les communautés roms et la société roumaine en général ?
 - c. Quel type de réparations a été offert (ou devrait être offert) aux Roms pour les atrocités que leurs familles ont dû endurer ?
 - d. Comment l'esclavage des Roms est-il (ou devrait-il être) commémoré en Roumanie et en Europe ?
4. Chaque groupe présente les résultats de ses recherches et l’enseignant invite les élèves à un débriefing fondé sur les questions suivantes :
 - a. Qu’avez-vous appris de ces activités sur l’esclavage des Roms ?
 - b. Pourquoi pensez-vous qu’il est important de connaître cette partie de l’histoire européenne ?
 - c. Que pouvons-nous faire, en tant qu’élèves, enseignants et communauté scolaire, pour sensibiliser davantage à ce sujet et à ses conséquences à long terme ?
5. L’enseignant invite enfin les élèves à revoir l’essai qu’ils ont rédigé après la première partie de cette activité et à l’actualiser à la lumière des nouvelles informations. Une lecture collective des essais peut être organisée par la suite, lors d’un autre moment d’échange.

16. Les enseignants peuvent partager avec les élèves des informations supplémentaires sur le cas de Ioana Tinculeasa Rudăreasa : <https://eriac.org/re-thinking-roma-resistance-stories-of-resistance/> (en anglais uniquement).

Activité 6 – L’Holocauste des Roms à travers le prisme de la dignité humaine

Aperçu

Dans le cadre de cette activité, les élèves découvrent les atrocités commises à l'encontre des Roms pendant l'Holocauste et les analysent sous l'angle du concept de dignité humaine.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Empathie
- ▶ Aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues
- ▶ Respect
- ▶ Responsabilité
- ▶ Sentiment d'efficacité personnelle
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer – un exemplaire par élève

Durée : L'activité se déroule en deux parties, d'une durée de 1 heure chacune. Si le temps est limité, il est possible de ne faire que la première partie.

Informations pour les enseignants

La reconnaissance de la dignité humaine est le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, comme l'indique le préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Cette activité commence par l'analyse du premier article de la DUDH, afin d'approfondir la compréhension qu'ont les élèves de la dignité humaine et de l'Holocauste des Roms, qui est une violation de la dignité humaine.

Le concept de dignité humaine renvoie à la conviction que tout individu a une valeur particulière, intrinsèque à son humanité, sans lien avec le sexe, la religion, l'origine ethnique, les capacités, l'orientation sexuelle ou tout facteur autre que le fait d'être humain. L'interprétation donnée à la dignité humaine dans la DUDH diffère de son sens antérieur, qui était en fait lié à la classe sociale, à la race perçue, aux réalisations de toute une vie ou à d'autres avantages.

La dignité humaine était alors quelque chose que les individus « gagnaient », en raison de leur statut. Le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits civils et politiques stipule clairement dans son préambule que « ces droits découlent de la dignité inhérente à la personne humaine ».

Mais cette conception n'est pas née avec le cadre moderne des droits humains ; pendant des siècles, les religions du monde entier et les philosophes ont promu l'idée de dignité humaine et d'égalité. Néanmoins, la plupart des gens ne sont pas capables d'exprimer clairement ce que la dignité humaine signifie pour eux ; et d'ailleurs, il ne leur a jamais été demandé d'y réfléchir.

Appréhender l'Holocauste des Roms à travers le prisme de la dignité humaine permet aux élèves de se connecter à cette partie de l'Histoire (qui peut leur sembler lointaine) d'un point de vue humain, afin de comprendre son impact sur les individus et leurs familles, et d'aller au-delà des aspects géopolitiques.

Description de l'activité

Partie I

1. L'enseignant explique aux élèves que cette activité leur permettra d'en apprendre davantage sur l'Holocauste des Roms et de réfléchir à ce sujet du point de vue de la dignité humaine. Le premier article de la Déclaration universelle des droits de l'homme leur est présenté (sur un écran, un tableau à feuilles mobiles ou un document distribué).

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

2. L'enseignant explique que les droits humains sont définis à la manière d'un ensemble de normes minimales pour une vie dans la dignité. Il inscrit le concept de dignité humaine au centre d'un tableau ou d'un document partagé et invite les élèves à faire des associations libres et à partager leur compréhension du concept de dignité humaine ; les idées exprimées sont notées autour de la dignité humaine. Si les élèves manquent d'inspiration, l'enseignant peut les guider en leur demandant de penser à des situations dans lesquelles eux-mêmes ou d'autres ont été traités comme des citoyens de rang inférieur, ont été victimes de discrimination, d'abus ou de traitements injustes.

3. L'enseignant résume les idées exprimées par les élèves et, si nécessaire, ajoute quelques informations afin de s'assurer que le concept est bien compris.

4. Chaque élève reçoit une copie du document de support. Il doit le lire et souligner les aspects qui semblent entrer en conflit avec le concept de dignité humaine. Tout en lisant, les élèves sont encouragés à réfléchir à ce qu'ils ressentiraient s'ils étaient visés par de tels actes. Pour chaque paragraphe, ils peuvent essayer de répondre aux questions suivantes : « Aurais-je encore le sentiment d'être respecté en tant que personne dans une telle situation ? » ; « Serais-je motivé pour agir pour le bien commun ? »

5. Après cette tâche individuelle, les élèves forment des groupes de quatre pour discuter des points suivants :

- Quelles atteintes à la dignité humaine avez-vous identifiées dans le texte ?
- En quoi chacune de ces actions/cette idéologie a-t-elle contribué au génocide ?

6. Les élèves sont invités à se réunir pour un débriefing fondé sur les questions suivantes :

- a. Y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas compris dans le texte que vous avez lu ?
- b. Quels types d'actes ont été commis contre les Roms pendant l'Holocauste ?
- c. Quelles étaient les intentions de ceux qui ont commis ces actes ?
- d. Sur la base de quoi les nazis et leurs collaborateurs ont-ils décidé d'éliminer les Roms ?
- e. Pourquoi, selon vous, les autres citoyens n'ont-ils pas opposé de résistance significative au projet d'extermination des Roms ?
- f. Que pouvons-nous faire aujourd'hui, selon vous, pour garantir qu'il n'y aura plus d'atteintes à la dignité humaine pour quiconque ?

7. Les élèves sont invités à rédiger un essai dans lequel ils exposent leurs réflexions sur la dignité humaine et le traitement des Roms pendant l'Holocauste. Cette tâche peut être effectuée à la maison.

Partie II

L'enseignant invite quelques élèves volontaires à lire leur essai. Ensuite, un débriefing est lancé sur la base des questions suivantes :

- a. Comment avez-vous vécu la tâche rédactionnelle de cette activité ?
- b. Avez-vous eu besoin de plus d'informations que celles qui vous avaient été fournies ? Si oui, avez-vous pu trouver ces informations ?
- c. Qu'aimeriez-vous apprendre d'autre sur l'Holocauste des Roms ?
- d. Pourquoi est-il important de garantir le respect de la dignité humaine pour tous ?
- e. Quels enseignements pouvons-nous tirer de cette atrocité et quels enseignements pouvons-nous mettre à profit aujourd'hui, afin de construire un monde meilleur ?

Support à distribuer – un exemplaire par élève

Aperçu des persécutions contre les Roms en Allemagne¹⁷

L’Holocauste des Roms a été rendu possible par un contexte historique et politique vecteur d’une image négative des Roms. Des assertions négatives, qui ne reposaient en réalité sur rien d’autre que des spéculations remplies de haine et la nécessité de prouver la supériorité de la race dite « aryenne », ont été présentées comme scientifiquement fondées.

En 1876, Cesare Lombroso a publié *L’Homme criminel*, qui contenait un long chapitre sur le caractère génétiquement criminel des Tsiganes, qu'il décrivait comme « un exemple vivant d'une race de criminels¹⁸ ». Traduit en allemand, son ouvrage a exercé une profonde influence sur les comportements et les lois en Allemagne.

En 1899, la police du Land allemand de Bavière a fondé l’Office central pour les affaires tsiganes (Zigeunerzentralstelle) afin de coordonner l’action policière contre les Tsiganes. Après l’arrivée au pouvoir des nazis en 1933, la police allemande a commencé à appliquer plus rigoureusement la législation à l’encontre des Tsiganes. L’une de leurs principales préoccupations était l’identification systématique de tous les Tsiganes, qui selon eux avaient du « sang étranger » et étaient donc « racialement indésirables ». Parce que les Tsiganes étaient supposés représenter un danger, les eugénistes allemands ont recommandé qu’ils soient stérilisés de force.

Les Tsiganes ont ensuite été soumis aux lois raciales de Nuremberg adoptées par les nazis en septembre 1935, qui interdisaient les mariages mixtes ou les relations sexuelles entre personnes dites « aryennes » et « non aryennes ».

En 1936, Heinrich Himmler fonda à Berlin le Bureau central du Reich pour la lutte contre la nuisance tsigane. Cet organisme reprit et étendit les mesures bureaucratiques de persécution systématique à l’encontre de ce groupe. Aux jeux Olympiques qui se déroulèrent à Berlin la même année, les Tsiganes ne furent pas autorisés à se montrer en public. Ils furent arrêtés et relogés à Marzahn, un terrain vague situé près d’une décharge.

Partout en Allemagne, les autorités locales commencèrent à contraindre les Tsiganes à s’installer dans des camps municipaux, qui devinrent par la suite des camps de travail forcé. Presque tous les camps d’Allemagne détenaient des prisonniers tsiganes. Puis, les Tsiganes ont été envoyés dans divers camps d’extermination tels qu’Auschwitz-Birkenau, où la section Blle a été réservée aux Tsiganes de février 1943 à août 1944. Sur les 23 000 Sintis et Roms qui y ont été déportés, 21 000 ont été assassinés.

Les Tsiganes ont également été victimes d’exécutions de masse commises derrière les lignes de front par les *Einsatzgruppen* (escadrons de la mort paramilitaires), avec l’aide de l’armée. En 1943, certains Tsiganes étaient encore dans l’armée, bien que ce soit précisément cette armée qui ait été impliquée dans l’Holocauste des Roms, et des milliers de Tsiganes avaient déjà été exterminés dans des camps de concentration.

Lors des procès de Nuremberg, qui se sont déroulés en octobre 1945 contre les nazis, pas un seul Rom n’a été appelé à témoigner.

17. D’après le calendrier « Lois et politiques anti-Roms en Allemagne : un bref aperçu (1890-1992) », publié dans Conseil de l’Europe, *Droit et devoir de mémoire – Manuel d’éducation des jeunes au génocide des Roms*, Éditions du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 2021, pp. 39-40 : <https://rm.coe.int/right-to-remember-french/1680a22678> ; l’article « O Porrajmos : the Romani Holocaust », par Ian Hancock (en anglais, uniquement) <https://docslib.org/doc/1180370/o-porrajmos-the-romani-holocaust-ian-hancock> ; et l’article du musée commémoratif de l’Holocauste des États-Unis sur la persécution des Roms dans l’Allemagne d’avant-guerre (1933-1939) (en anglais uniquement) <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/article/persecution-of-roma-gypsies-in-prewar-germany-1933-1939>.

18. Lombroso, C., *L'uomo delinquente* (L'homme délinquant), 1876, Milan, Ulrico Hoepli, p. 123

Activité 7 – Actes génocidaires dans toute l’Europe

Aperçu

Grâce à cette activité, les élèves vont découvrir les actes génocidaires commis contre les Roms par différents gouvernements à travers l’Europe, ce qui leur permettra d’affiner leur compréhension de l’Holocauste des Roms.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Respect
- ▶ Empathie
- ▶ Esprit civique
- ▶ Sentiment d’efficacité personnelle
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d’analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Coopération
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer 1

Durée : 3 heures. L’activité est divisée en trois parties de 1 heure chacune et comprend une tâche entre la première et la deuxième partie d’une durée estimée entre 30 et 120 minutes, en fonction de l’intérêt des élèves pour le sujet et de leur âge.

Informations pour les enseignants

Aborder la multitude des formes de persécution perpétrées à l’encontre les Roms pendant l’Holocauste peut sembler intimidant en raison de la complexité du sujet et de sources d’information limitées. Compte tenu du peu de recherches menées dans ce domaine, même aujourd’hui, quatre-vingts ans après les événements, certains aspects restent flous, notamment en ce qui concerne le nombre de personnes persécutées et assassinées. De plus, les estimations divergent selon les sources. Dans ces conditions, les enseignants sont encouragés à expliquer aux élèves que des preuves importantes ont été détruites – ou n’ont jamais été documentées – et que les recherches ont été limitées. Néanmoins, il existe des preuves irréfutables des actes génocidaires perpétrés, non seulement par l’Allemagne nazie, mais aussi par ses alliés.

Il est important de prendre en compte l’impact émotionnel produit par la découverte de détails sur les actes de violence commis contre des êtres humains. À ce titre, les émotions des élèves doivent être prises en compte et reconnues. Cela étant, il est recommandé aux enseignants d’éviter de provoquer de trop fortes réactions émotionnelles en montrant des images et des vidéos explicitement violentes. Parallèlement, les élèves peuvent être confrontés à des contenus violents dans le cadre de leurs propres recherches. Les enseignants doivent les avertir de ce risque et leur conseiller d’éviter d’inclure de tels contenus dans leurs présentations, en leur rappelant que nous n’avons pas besoin de contenus sensationnalistes pour comprendre la gravité de la situation. C’est aussi une façon de faire preuve de respect envers la dignité des victimes.

L’un des sujets abordés dans le cadre de cette activité est la stérilisation forcée. Les enseignants sont encouragés à écouter le témoignage de Rita Prigmore, qui raconte l’histoire de sa mère confrontée à la stérilisation forcée¹⁹, et à le partager avec le groupe qui travaillera sur ce sujet.

19. Une interview de Rita Prigmore a été publiée par le musée commémoratif de l’Holocauste des États-Unis (en anglais uniquement) <https://collections.ushmm.org/search/catalog/irn60517>.

Cette activité comporte trois parties et une tâche de recherche menée par les élèves. Après avoir découvert les persécutions et les meurtres de Roms dans différentes régions d'Europe, les élèves sont invités à entreprendre des recherches plus approfondies sur des sous-thèmes qui les intéressent. La dernière partie de l'activité comprend une rencontre avec un expert de l'Holocauste des Roms, qui pourra clarifier certains des aspects que les élèves n'ont pu étudier par eux-mêmes. Les enseignants sont encouragés à inviter un chercheur rom à des fins de représentativité, et afin également de lutter contre les éventuels stéréotypes des élèves concernant les compétences des Roms sur le plan professionnel.

Description de l'activité

Partie I – Introduction

1. L'enseignant fait une brève présentation des persécutions subies par les Roms pendant l'Holocauste. Les informations contenues dans le document de l'activité « L'Holocauste des Roms à travers le prisme de la dignité humaine » peuvent être utilisées à cette fin.
2. Les élèves sont invités à former cinq groupes. Chaque groupe reçoit l'un des textes du document de support. Ils sont invités à lire le texte et à préparer une présentation des idées principales.
3. Chaque groupe procède à sa présentation devant la classe entière et l'enseignant anime une discussion en se fondant sur les questions suivantes :
 - a. Y a-t-il des informations que vous connaissiez déjà parmi celles présentées ?
 - b. Quelles nouvelles informations avez-vous trouvées à cette occasion ?
 - c. Certaines choses vous ont-elles surpris ?
 - d. Avez-vous connaissance d'autres éléments d'information qui n'ont pas encore été partagés ?
 - e. Quels autres groupes de personnes ont été la cible de formes similaires de persécution ?
 - f. Sur quel(s) point(s) aimeriez-vous en savoir plus ?
4. L'enseignant note au tableau les points sur lesquels les élèves souhaitent en savoir plus et les organise en sous-thèmes. Chaque élève est invité à choisir un sous-thème et tous les élèves intéressés par le même sous-thème forment un groupe d'étude. S'il y a plus de cinq élèves dans un groupe d'étude, certains élèves sont invités à trouver un autre sous-thème intéressant, ou alors deux groupes d'étude sur le même sujet peuvent être constitués, mais avec pour cible deux zones géographiques distinctes ou deux époques différentes.
5. Chaque groupe d'étude est invité à établir un plan de recherche afin d'approfondir les connaissances sur le sous-thème choisi. L'enseignant invite les groupes à répertorier les questions auxquelles ils souhaitent des réponses et leur indique une liste de sites web sur lesquels démarrer leurs recherches. Il les encourage aussi à rechercher des témoignages de Roms en rapport avec leur sous-thème. Les groupes ont jusqu'à la réunion de classe suivante pour effectuer leurs recherches et préparer une présentation de 5 à 10 minutes (en fonction du nombre de groupes, toutes les présentations devraient durer au maximum 1 heure, y compris une session de questions-réponses). L'enseignant encourage les élèves à faire preuve de créativité dans leurs présentations en restant toutefois concentrés sur le contenu. Si le temps le permet, les présentations peuvent être plus longues.

Partie II – Présentations

1. Les élèves présentent leurs recherches à leurs camarades. Ensuite, ils sont invités à poser des questions ou à faire des commentaires et des rapprochements avec leurs propres recherches. L'enseignant peut également poser des questions ou faire des commentaires pour favoriser une meilleure compréhension des présentations. Si des informations incorrectes sont rapportées, l'enseignant les rectifie. En cas de doute, il peut interroger les élèves sur leurs sources et prévoir d'effectuer des recherches pour la prochaine réunion.
2. Après la session de questions-réponses, l'enseignant s'enquiert de l'état émotionnel des élèves afin de s'assurer que les émotions fortes sont exprimées et reconnues.
3. En conclusion, l'enseignant explique que la persécution des Roms en Europe était un système complexe de mesures prises dans divers pays, souvent avec la participation des autorités locales qui agissaient de manière autonome ou collaboraient avec l'Allemagne nazie.

4. L'enseignant distribue un questionnaire de réflexion (ou le lien vers celui-ci), que les élèves sont invités à remplir avant le prochain cours, sur la base des questions suivantes :

- a. Quels sont les trois principaux enseignements que vous avez tirés de vos recherches et des témoignages de vos camarades sur l'Holocauste des Roms ?
- b. Quels sont les aspects qui vous ont surpris ou qui ont provoqué chez vous une réaction émotionnelle ?
- c. Quelles questions vous posez-vous encore ? L'enseignant note les questions et informe les élèves qu'ils auront l'occasion, lors du cours suivant, de rencontrer un expert de l'Holocauste des Roms et d'en discuter avec lui.
- d. Pensez-vous que votre perception des Roms a changé maintenant que vous en savez plus sur leur histoire ?
- e. Comment s'est déroulé le travail de recherche avec vos camarades sur ce sujet ?

Partie III – Rencontre avec une personne experte

Une rencontre avec un chercheur, un historien ou un expert invité sur l'Holocauste des Roms est soigneusement planifiée. L'enseignant partage au préalable avec l'invité les recherches effectuées par les élèves et les questions qu'ils se posaient encore après leurs présentations. L'invité prépare un exposé pour apporter les informations manquantes et examine avec les élèves les questions formulées au préalable, ainsi que toute nouvelle question qui pourrait surgir.

Support à distribuer 1 – Textes pour les groupes d'étude

1. Les camps d'extermination

Le 16 décembre 1942, Heinrich Himmler ordonna que tous les « Tsiganes » vivant encore sur le territoire du Reich allemand soient déportés à Auschwitz.

Plus de 20 000 Roms ont été internés à Auschwitz, la plupart provenant de camps de détention ou de transit en Allemagne, en Autriche, en Pologne occupée par l'Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et dans le Protectorat de Bohême-Moravie. Des centaines de Roms sont morts à cause de la malnutrition, des épidémies et des travaux forcés dans les premiers mois suivant leur arrivée.

De toutes les sections d'Auschwitz-Birkenau, la section BIIe, où étaient placés les Roms, avait le taux de mortalité le plus élevé : plus de 19 300 personnes y ont perdu la vie ; 7 000 ont été gazées, 13 700 sont mortes de faim, du manque de soins médicaux, d'installations sanitaires défaillantes, de la violence brutale des gardes SS et des suites d'expériences médicales²⁰. Vers la fin du mois de juillet 1944, tous les détenus roms d'Auschwitz-Birkenau encore considérés comme aptes au travail ont été transférés dans d'autres camps de concentration. Le 2 août 1944, les derniers prisonniers roms à Auschwitz ont été exterminés dans les chambres à gaz²¹.

Le deuxième plus grand centre d'extermination des Roms était le camp de Jasenovac, créé par le Gouvernement croate allié à l'Allemagne nazie. Le massacre des Roms à Jasenovac fut d'une cruauté exceptionnelle. On estime qu'environ 16 000 personnes (presque tous des Roms de l'État indépendant de Croatie) y ont été assassinées²². En juillet 1942, alors que le nombre de Roms arrivant au camp était à son maximum, deux groupes ont été formés. Les hommes âgés, les femmes et les enfants ont été séparés des hommes plus jeunes et immédiatement envoyés à Donja Gradina pour y être exterminés. Les hommes plus jeunes ont été maintenus à l'extérieur dans le camp III C, où beaucoup sont morts de faim, de déshydratation, d'épuisement et de mauvais traitements physiques. Certains Roms ont été hébergés dans le village d'Uštica, dans les maisons abandonnées de familles serbes assassinées. Presque aucun Rom entré dans le camp, quel que soit son âge ou son sexe, n'a survécu²³.

2. Les camps de concentration et de détention

En Allemagne, peu avant l'ouverture des jeux Olympiques de Berlin en 1936, la police a déplacé de force tous les Roms du Grand Berlin vers Marzahn, un terrain vague situé près d'un cimetière et d'une décharge à l'est de Berlin. En 1938 et 1939, l'Office de la police criminelle du Reich a ordonné que soient déportés vers des camps de concentration environ 3 000 hommes et femmes roms capables d'effectuer des travaux physiques pénibles. En 1940, Himmler ordonna la déportation d'un autre groupe d'environ 2 500 Roms (principalement des Sintis) du territoire du Reich allemand vers le protectorat général de l'actuelle Pologne. Presque tous les camps de concentration d'Allemagne et des territoires occupés détenaient des prisonniers roms.

En Italie, à la suite de la directive du ministère de l'Intérieur italien de septembre 1940, les Roms ont été internés dans divers camps. Dans certains camps, notamment ceux de Boiano, Agnona et Tossicia, ils constituaient la majorité des prisonniers. À Boiano, les prisonniers étaient logés dans les hangars d'une ancienne usine de tabac, dans des conditions si inhumaines que même les fascistes ont essayé de les déplacer. Cependant, ils n'ont été transférés que lorsque le camp a fermé en août 1941.

-
20. Conseil de l'Europe, Holocauste – fiches d'information sur l'histoire des Roms, <https://rm.coe.int/holocauste-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1ab1>.
 21. Conseil de l'Europe, Camps de concentration – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/camps-de-concentration-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1aba>.
 22. European Holocaust Memorial Day for Sinti and Roma, The genesis and course of the Nazi persecution of Roma and Sinti (Genèse et déroulement de la persécution nazie des Roms et des Sinti), uniquement en anglais, www.roma-sinti-holocaust-memorial-day.eu/history/the-genesis-and-course-of-the-nazi-persecution-of-roma-and-sinti/.
 23. Roma in Jasenovac concentration camp (Les Roms dans le camp de concentration de Jasenovac), uniquement en anglais, www.jusp-jasenovac.hr/Default.aspx?sid=9823.

À Tossicia, l'un des pires camps d'Italie centrale, les Roms vivaient entassés dans des baraqués où les conditions étaient intolérables : il n'y avait ni fenêtres ni eau, et les égouts débordaient constamment²⁴.

En France, environ la moitié de la population rom d'avant-guerre, soit environ 13 000 personnes, a été internée dans des camps spéciaux à travers le pays, où elle a souffert de maladies et de la faim et, dans de nombreux cas, a été recrutée pour des travaux forcés. En Alsace-Lorraine, les Roms ont été expulsés vers la zone libre et internés dans des camps construits à l'origine pour héberger les républicains espagnols. Dans le reste de la zone libre, le sort des Roms dépendait du bon vouloir des préfets qui pouvaient interner tous les « nomades » qu'ils jugeaient indésirables. Dans la zone occupée, le 4 octobre 1940, le haut commandement allemand en France ordonna le transfert des Roms dans des camps sous la garde de la police française. Le système des camps fut constamment réorganisé et les prisonniers furent déplacés à de nombreuses reprises, les autorités françaises considérant l'internement des « nomades » comme une première étape pour les forcer à s'installer. Les autorités n'acceptèrent de libérer les Roms sans condition qu'en 1946²⁵.

En République slovaque, le gouvernement a créé un « camp de gitans » à Dubnica nad Váhom, où environ 800 personnes ont été internées dans des conditions épouvantables, puis tuées ou déportées²⁶.

Des Roms de Roumanie ont été emmenés en Transnistrie (aujourd'hui en Ukraine) en traversant le fleuve Dniestr. Les déportations ont commencé le 1^{er} juin 1942 avec les Roms nomades. Ils se déplaçaient à pied ou avec des chariots, voyageant durant de longues semaines. À leur arrivée en Transnistrie, certains étaient logés dans des cabanes, d'autres dans des maisons. Quelques villages sur le fleuve Bug ont été complètement évacués à cette fin, la population ukrainienne étant relogée dans les zones centrales du comté. Au cours du premier hiver, qui fut très rude, plusieurs milliers de Roms moururent de froid, de faim et du typhus. Sur les quelque 25 000 Roms déportés en Transnistrie, la moitié aurait survécu et serait retournée en Roumanie.

3. Le travail forcé

Les nazis et leurs alliés ont eu recours au travail forcé pour soutenir l'effort de guerre. Des hommes, des femmes et des enfants roms ont été soumis au travail forcé, dans des conditions inhumaines, à l'intérieur et à l'extérieur des camps de concentration implantés en Allemagne, en Autriche après l'*Anschluss* et dans les territoires d'Europe centrale et orientale occupés par l'Allemagne. Au départ, la plupart de ces camps étaient conçus comme des camps de travail punitifs réservés aux hommes roms. Certains camps, comme celui de Lety en Bohême (aujourd'hui en République tchèque) ou de Belzec en Pologne, ont été transformés en camps pour les hommes, les femmes et les enfants roms. Certains camps ont été fermés en 1943 et les détenus ont été transférés vers des camps de la mort ou d'autres camps de travail, ou bien ont été exterminés sur place. Des camps comme celui de Lackenbach dans le Burgenland (aujourd'hui en Autriche) ont fonctionné jusqu'à la fin de la guerre.

Malgré des conditions de vie, d'hygiène et d'alimentation absolument déplorables, les prisonniers devaient effectuer des travaux physiques pénibles : creuser des retenues, des canaux de régulation de rivières ou des réservoirs, travailler à l'entretien des routes, dans les champs et dans des entreprises de toutes sortes²⁷. Ils étaient loués pour divers travaux dans des exploitations forestières, des propriétés agricoles, des fermes, des briqueteries et des élevages de vers à soie, ou étaient affectés à des projets de construction de voies publiques. Leurs salaires étaient versés à l'administration du camp, les Roms devant se contenter d'« argent de poche »²⁸. La mortalité était élevée en raison de la malnutrition, du travail pénible et des maladies.

-
24. Conseil de l'Europe, La période fasciste en Italie – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/la-periode-fasciste-en-italie-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-/16808b1ac6>.
 25. Conseil de l'Europe, Holocauste – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/holocauste-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1ab1>.
 26. Conseil de l'Europe, Camps de concentration – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/camps-de-concentration-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1aba>.
 27. Conseil de l'Europe, Introduction générale – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms-introduction-generale/16808b18ea>.
 28. Conseil de l'Europe, Camps de concentration – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/camps-de-concentration-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1aba>.

En France, les Roms et les Sintis enfermés dans des camps étaient souvent recrutés pour des travaux forcés. En plus de leurs tâches habituelles dans les camps, certains prisonniers travaillaient pour des entreprises privées à l'intérieur même du camp. D'autres travaillaient à l'extérieur du camp, dans des fermes et des exploitations forestières, toujours sous la surveillance de gendarmes. Une partie de leur salaire était retenue pour couvrir le coût de leur internement²⁹.

À Auschwitz-Birkenau, les Roms étaient utilisés pour le travail de l'argile et de construction à l'intérieur du camp. En Transnistrie, les autorités roumaines ont soumis les Roms aux travaux forcés dans l'agriculture, pour la réparation des routes et les chemins de fer, l'abattage des saules sur les rives du Bug, le bûcheronnage dans les forêts, ainsi qu'à diverses activités militaires dans la région de Niko-laev (de l'autre côté du Bug, en territoire occupé par les Allemands). La situation des Roms variait d'un comté à l'autre, d'un district à l'autre, et même d'une ferme à l'autre. Elle dépendait de nombreux facteurs, notamment du fonctionnaire roumain à la tête de l'unité administrative³⁰.

4. La stérilisation forcée, les expériences pseudo-médicales et l'euthanasie

La stérilisation forcée était l'un des moyens utilisés par les nazis pour tenter d'exterminer les Roms. Ces opérations inhumaines ont été menées à la fois dans les camps et dans les hôpitaux situés hors des camps. Des milliers de Roms, principalement des femmes et des filles, en ont été victimes, souvent sans anesthésie. Beaucoup en sont morts³¹. Dès 1933, une loi a été adoptée pour contraindre les Roms à se faire stériliser.

À Auschwitz et dans d'autres camps, des « expériences médicales » ont été menées sur les Roms. L'imagination sans limites de ces médecins, au premier rang desquels figure Josef Mengele, est responsable de la paralysie voire de la mort de centaines de personnes au nom de la « science ». Les Roms ont reçu des injections de solutions salines et de bacilles du typhus, de pigments colorés et des injections cardiaques³². Des expériences ont également été menées pour tenter de trouver des méthodes simples de stérilisation de masse ; de très jeunes filles ont subi ces maltraitances. Les expériences de Mengele, en particulier, sur les jumeaux, dont des transfusions sanguines entre jumeaux, des tests de médicaments sur des enfants infectés intentionnellement, et autres, sont tristement célèbres³³.

Les prisonniers roms ont également été victimes de l'Action 14f13, une campagne nazie visant à assassiner les prisonniers des camps de concentration, qui a débuté en avril 1941. Un groupe de médecins visitait les camps de concentration pour sélectionner les prisonniers malades et invalides en vue de leur « élimination ». Les prisonniers étaient parfois encouragés par l'administration du camp à se manifester s'ils se sentaient malades ou incapables de travailler. On leur disait qu'ils seraient emmenés dans des « camps de convalescence » où ils accompliraient des tâches moins lourdes, alors qu'en réalité ils étaient conduits dans des centres de mise à mort pour être gazés. De nombreux prisonniers ont cru au mensonge et se sont portés volontaires.

5. Les exécutions de masse

L'invasion de l'Union soviétique par l'Allemagne en juin 1941, menée comme une « guerre d'extermination », a entraîné une escalade de la violence contre les Juifs et les Roms. Des milliers de Roms ont été victimes d'exécutions massives commises derrière la ligne de front par les *Einsatzgruppen* (unités mobiles d'extermination), aidés par l'armée. Des centaines de Roms ont fait partie des victimes du massacre de Babi Yar, près de Kiev. De 1941 à 1943, en Lettonie, environ la moitié des 3 800 Roms qui y vivaient ont été massacrés. En Estonie, plus de 90 % des 750 à 850 Roms ont été assassinés. En Lituanie, les historiens estiment que la plupart des Roms qui y vivaient ont été fusillés.

-
29. Conseil de l'Europe, L'internement en France 1940-1946 – fiches d'information sur l'histoire des Roms <https://rm.coe.int/l-internement-en-france-1940-1946-fiches-d-information-sur-l-histoire-/16808b1c16>.
30. Conseil de l'Europe, Deportations from Romania – factsheets on Romani history <https://rm.coe.int/deportations-from-romania-factsheets-on-romani-history/16808b1c27>.
31. Conseil de l'Europe, Holocaust – factsheets on Romani history (Holocauste – fiches d'information sur l'histoire des Roms), <https://rm.coe.int/holocaust-factsheets-on-romani-history/16808b1ab0>.
32. Citée ci-dessus.
33. European Holocaust Memorial Day for Sinti and Roma, Dr. Mengele and experiments on prisoners (Dr Mengele et les expériences sur les prisonniers), uniquement en anglais, <https://www.roma-sinti-holocaust-memorial-day.eu/history/dr-mengele-and-experiments-on-prisoners/>.

Dans la Pologne occupée par l'Allemagne et dans d'autres territoires d'Europe de l'Est et des Balkans occupés par les nazis, plus de Roms ont été tués lors d'exécutions de masse que dans les camps d'extermination. En Serbie, occupée par les Allemands depuis 1941, ont eu lieu les « exécutions de représailles » (meurtres d'otages au rythme de 100 personnes par soldat allemand tué et 50 personnes par soldat allemand blessé), dont ont été victimes des juifs, des Serbes et des Roms. Harald Turner, chef de l'administration militaire allemande, déclara en 1942 que la Serbie était le seul pays où la « question juive et tsigane » avait été « résolue »³⁴. Les *Einsatzgruppen* et les forces armées bénéficiaient du soutien d'organisations fascistes locales.

Les Oustachis en Croatie et les fascistes de la Croix fléchée en Hongrie ont procédé à des exécutions de masse, organisé des déportations et dirigé les camps³⁵. Entre 1944 et le début de l'année 1945, des milliers de Roms slovaques et hongrois ont été tués ou déportés dans des camps de concentration. Les Roms du sud et de l'ouest de la Hongrie ont été arrêtés par les fascistes hongrois et embarqués dans des convois (marches de la mort) vers le camp central de Csilla, près de la ville de Komárom, dans le nord de la Hongrie, d'où les survivants ont été déportés par les SS allemands³⁶.

34. <https://rm.coe.int/holocaust-factsheets-on-romani-history/16808b1ab0>.

35. <https://rm.coe.int/holocaust-factsheets-on-romani-history/16808b1ab0>.

36. <https://rm.coe.int/camps-de-concentration-fiches-d-information-sur-l-histoire-des-roms/16808b1aba>.

Activité 8 – Les témoignages, une approche pédagogique précieuse

L'enseignement fondé sur des témoignages peut être une approche pédagogique puissante pour donner vie à l'Histoire et favoriser l'empathie et le respect de la dignité humaine.

Les témoignages sont un moyen pour les élèves de se connecter à l'histoire de l'Holocauste des Roms à un niveau personnel. La voix des survivants ou de leurs descendants rend l'Histoire plus accessible et les témoignages entendus restent gravés dans la mémoire des apprenants, façonnant leurs valeurs et leurs attitudes. Parce qu'ils suscitent généralement des réactions émotionnelles telles que l'empathie et l'indignation, les témoignages peuvent inculquer aux élèves le sens des responsabilités, les motivant à en apprendre davantage et à agir contre la discrimination.

En tant que récits de première main, les témoignages offrent une perspective différente de celle des manuels ou des documentaires, permettant aux élèves de s'identifier aux expériences des individus et des familles touchés par les événements historiques et de bénéficier d'un apprentissage plus approfondi. Cela étant, l'utilisation de témoignages dans le processus éducatif nécessite une planification minutieuse.

Les témoignages peuvent être psychologiquement difficiles à recevoir, surtout lorsqu'ils concernent des événements traumatisants comme les génocides. Il est donc important de préparer mentalement et émotionnellement les élèves et d'éviter de les exposer à des images et d'autres contenus trop sensibles. Les enseignants doivent favoriser dans la classe un environnement dans lequel les élèves se sentent en sécurité, de manière à leur permettre d'exprimer leurs émotions et de poser des questions. La détresse des élèves peut être atténuée en leur présentant les actes de bonté d'individus et de communautés qui ont influé positivement et ont résisté pendant l'Holocauste des Roms, ou en les associant à des actes de compassion ou à des processus de changement.

La mémoire étant faillible, les témoignages peuvent contenir des incohérences ou des inexactitudes. Les enseignants doivent replacer les témoignages dans leur contexte historique pour aider les élèves à comprendre la situation dans son ensemble et l'importance de ces témoignages dans le cadre de l'apprentissage de l'Holocauste des Roms. Il est important de combiner les témoignages avec d'autres méthodes et ressources pédagogiques afin de favoriser une compréhension globale des événements.

Plus de 4 000 témoignages de survivants sont disponibles sur la plateforme IWitness de la Fondation USC Shoah³⁷. Ils sont accessibles gratuitement en créant un compte sur la plateforme. En utilisant le filtre « Experience Groups » et en sélectionnant « Sinti and Roma Survivor », on obtient une série de 40 témoignages en neuf langues³⁸ enregistrés auprès de survivants sintis et roms. Divers filtres permettent d'affiner la recherche en fonction du sexe de la personne interrogée, de la langue de l'entretien, de la disponibilité de sous-titres et/ou d'une transcription, du pays de l'entretien ou bien du pays de naissance et de la durée de l'entretien. Grâce à un autre filtre, l'utilisateur peut encore affiner sa recherche en fonction des sujets abordés par les personnes interrogées, en utilisant la recherche par mots clés, par exemple « travail forcé », « éducation » ou « vie de famille ». Ces sujets sont automatiquement rattachés à une partie du témoignage. Ainsi, même si les témoignages vidéo vont de 30 minutes à plus de 8 heures, il est possible pour les enseignants de les exploiter conformément à leurs objectifs pédagogiques en ciblant des références spécifiques.

Ci-dessous d'autres recueils de témoignages de Roms :

- ▶ les archives vidéo Fortunoff sur les témoignages de l'Holocauste (FVAHT) : <https://fortunoff.library.yale.edu> ;
- ▶ la Journée européenne de commémoration des victimes de l'Holocauste des Roms : www.roma-sinti-holocaust-memorial-day.eu/testimonies-of-holocaust-survivors/ ;
- ▶ le site internet Forced Labor 1939-1945 : www.zwangarbeit-archiv.de/en/index.html.

37. <https://iwitness.usc.edu/home>.

38. En avril 2024.

À partir des témoignages, différents types d'activités éducatives sont envisageables.

- ▶ Les élèves peuvent visionner/lire le témoignage d'un survivant de l'Holocauste rom, puis effectuer des recherches sur le contexte dans lequel cette personne a vécu et a été persécutée. Cette approche³⁹ guide les élèves à travers un processus qui commence par une histoire individuelle, puis les invite à en apprendre davantage sur le contexte historique de l'Holocauste rom à partir des informations fournies dans le témoignage. Des questions telles que celles ci-dessous peuvent guider les élèves dans leurs recherches :
 - Comment était la vie à [insérer le nom de la ville ou de la région où vivait le survivant] avant la seconde guerre mondiale ?
 - Quels événements historiques sont pertinents pour cette partie de l'Europe dans les années 1930 et au début des années 1940 ?
 - Quelles mesures ont été prises contre les Roms à [zone où vivait le survivant] ?
 - Comment [nom du survivant] a-t-il été affecté par ces mesures ?
- ▶ Les élèves peuvent visionner/lire le témoignage d'un survivant rom de l'Holocauste, puis écrire une lettre à cette personne. Dans cette lettre, ils peuvent partager leurs sentiments et leurs pensées, des informations sur les progrès de la société actuelle, leur engagement à faire preuve de compassion et à s'élever contre l'injustice, notamment.
- ▶ L'enseignant peut orienter les discussions sur certains sujets (en fonction de ce que le survivant aborde dans son témoignage), tels que la résilience, l'importance de s'élever contre les injustices, la valorisation de la dignité humaine et le fait de surmonter la perte.
- ▶ Les témoignages peuvent être analysés parallèlement aux informations sur le texte historique, comme dans les études de cas décrites ci-dessous.

ÉTUDE DE CAS : LA ROUMANIE

Aperçu

Avec cette activité, les élèves étudient l'Holocauste des Roms dans une région spécifique d'Europe et s'intéressent au témoignage d'un survivant.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Coopération
- ▶ Respect
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Supports à distribuer 1 et 2 – un exemplaire par élève

Durée : 1 heure

39. Inspiré de l'activité « Individual stories – A starting point for understanding history », issue de *Learning from the past, acting for the future – An interdisciplinary approach to Holocaust, human rights and intercultural education*, op. cit. : www.toli.us/announcements/learning-from-the-past-acting-for-the-future/.

Informations pour les enseignants

Cette activité combine deux niveaux d'approche, à savoir un aperçu de l'Holocauste des Roms en Roumanie et le témoignage d'un survivant. À travers une série de questions, les élèves apprennent à replacer une histoire individuelle dans un contexte plus large et, inversement, à apprêhender le récit historique à travers le prisme d'une expérience individuelle.

Les enseignants peuvent adapter l'activité en créant des documents concernant le pays qui les intéresse. Si, pour les élèves, découvrir ce qu'il s'est passé dans leur propre pays peut présenter plus d'intérêt, s'informer sur ce que les Roms ont dû endurer dans d'autres pays leur permet de mieux comprendre l'Holocauste des Roms dans sa globalité et de saisir pleinement lénormité de cette atrocité. Les enseignants peuvent utiliser les témoignages disponibles soit sous forme écrite – comme le document de support 2 –, soit sous la forme d'une vidéo provenant de l'une des sources mentionnées dans l'introduction de ce chapitre sur les témoignages, ou d'une autre source.

Description de l'activité

1. L'enseignant commence par expliquer aux élèves que les nazis ne sont pas les seuls responsables de l'Holocauste des Roms. De nombreux autres pays ont mené des actions génocidaires, adopté des lois contre les Roms, les ont persécutés, déportés et assassinés.
2. L'enseignant divise la classe en deux groupes. Un groupe reçoit le document de support 1 – résumé de l'Holocauste des Roms en Roumanie (un exemplaire par élève) – et l'autre groupe reçoit le document de support 2 – témoignage de Saveta Clopotar (un exemplaire par élève). Les élèves sont invités à lire individuellement les documents qu'ils ont reçus et à souligner les aspects qu'ils trouvent les plus pertinents.
3. Après la lecture des documents, les élèves des deux groupes sont mélangés. Puis, des groupes de quatre sont formés (deux élèves qui ont lu le résumé et deux élèves qui ont lu le témoignage). Dans ces groupes, les élèves discutent des documents examinés, en utilisant le résumé pour mettre le témoignage en contexte et le témoignage pour comprendre qu'au-delà des chiffres et des statistiques, il y a des individus qui ont terriblement souffert. Les questions pour le travail en groupe sont les suivantes :
 - Quelle était la situation à l'origine de la déportation de Saveta et de sa famille dans un camp de concentration ?
 - Quelles étaient les conditions dans le camp ?
 - Selon vous, qu'est-ce qui a permis à Saveta de ne pas perdre espoir face à des actes aussi inhumains ?
 - Qui étaient les auteurs de ces actes ? Qu'est-ce qui a motivé leurs actes ?
4. L'enseignant invite ensuite l'ensemble de la classe à une discussion, fondée sur les questions suivantes :
 - Comment avez-vous vécu cette activité ?
 - Qu'avez-vous appris de cette activité sur l'Holocauste des Roms ?
 - Qu'avez-vous appris de cette activité sur les êtres humains ?
 - Qu'avez-vous appris de cette activité sur les droits humains ?
 - Avez-vous été surpris par certaines des choses que vous avez apprises ?
 - Y a-t-il des aspects que vous n'avez pas compris ? L'enseignant apporte des éclaircissements, si nécessaire.
 - Que pouvons-nous apprendre des histoires personnelles que nous ne pouvons pas apprendre des documents rédigés par les historiens ? Que pouvons-nous apprendre des documents rédigés par les historiens que nous ne pouvons pas apprendre des histoires personnelles ?

Support à distribuer 1 – un exemplaire par élève

L’Holocauste des Roms en Roumanie⁴⁰

En 1942, avec le Conseil des ministres, le maréchal Antonescu, Premier ministre de Roumanie (et « deuxième allié le plus important d’Hitler dans l’alliance de l’Axe »), a chargé le ministère de l’Intérieur de déporter les Roms « indésirables » en Transnistrie. En conséquence, en mai 1942, un recensement secret a été mené pour identifier et localiser tous les Roms « indésirables » vivant en Roumanie. Au total, 40 909 personnes ont été inscrites sur la liste, dont 9 471 ont été classées comme « nomades » et 31 438 comme « sédentaires ».

Les déportations ont eu lieu durant l’été et l’automne 1942. Au cours de la première phase (du 1^{er} juin au 15 août 1942), 11 441 Roms (hommes, femmes et enfants) identifiés comme « nomades » ont été rassemblés et déportés en Transnistrie à l’aide de leurs propres charrettes et chevaux. Au cours de la deuxième phase (du 12 au 20 septembre 1942), 13 176 Roms (hommes, femmes et enfants) classés comme « sédentaires » ont été rassemblés dans plusieurs villes, forcés de monter à bord de trains de marchandises et transportés dans des conditions épouvantables en Transnistrie. Les autorités locales ont confisqué les biens et les propriétés des déportés, contraints de quitter leur village ou leur ville natale avec à peine assez de nourriture et d’effets personnels pour survivre.

Les autorités de Transnistrie installaient généralement les Roms dans des campements de fortune, semblables à des ghettos, et leur distribuaient des rations alimentaires insuffisantes et irrégulières. Deux fusillades de masse ont eu lieu en 1942 en Transnistrie, mais la famine et la mort par infection ou infestation faisaient partie des méthodes d’extermination. Entre l’automne 1942 et le printemps 1944, des milliers de Roms déportés ont péri à cause de la propagation rapide du typhus, en raison du froid, de logements inadéquats, de pénuries alimentaires et de la famine. Comme l’a noté la Commission internationale sur l’Holocauste en Roumanie, « les rations alimentaires prévues par le gouvernement n’étaient pas respectées ; parfois, aucune ration n’était distribuée pendant des semaines. Les Roms ne recevaient pas non plus de bois de chauffage ; ils ne pouvaient donc ni préparer leur nourriture ni se chauffer ».

Voici un extrait du portrait que dresse l’historien Jean Ancel du sort des femmes roms :

Après avoir été dépouillés par les gendarmes roumains et les représentants de la Banque nationale de Roumanie de leur or, de leurs charrettes, de leurs chevaux et de leurs biens accumulés depuis des centaines d’années, les Roms ont été laissés affamés, nus, sans les moyens de subsistance les plus élémentaires. [...] Mais la situation la plus terrible en Transnistrie était réservée aux femmes roms, considérées comme une prime de guerre. Les gendarmes roumains, comme les nazis, violaient les femmes roms, privées de leur statut d’êtres humains, qui étaient finalement condamnées à mort. Pour ces raisons, ces monstres gradés pouvaient en faire ce que bon leur semblait.⁴¹

Selon des sources officielles roumaines, environ 11 000 Roms (estimation prudente) ont péri en Transnistrie. Les moyens d’extermination comprenaient les déportations, l’internement, les fusillades de masse, la famine et la mort par infestation et maladie.

40. Ce texte est un extrait de l’étude « The Roma Holocaust/Roma genocide in Southeastern Europe. Between oblivion, acknowledgment, and distortion », (L’Holocauste des Roms/génocide des Roms en Europe du Sud-Est. Entre oubli, reconnaissance et déformation) 2022, en anglais uniquement <https://rm.coe.int/the-roma-holocaust-roma-genocide-in-southeastern-europe-report/1680a8a4c9>.

41. Jean Ancel, « Tragedia romilor și tragedia evreilor din România: asemănări și deosebiri » (« Le sort des Roms et des Juifs en Roumanie : similitudes et différences »), in Luminița Mihai Cioabă, dir., Lacrimi rome (Larmes roms), Ro Media, 2006, p. 30.

Support à distribuer 2 – un exemplaire par élève

L'histoire de Saveta Clopotar⁴²

Née dans le pittoresque village de Bârghiș, dans le comté de Sibiu, Saveta Clopotar est issue de la fière lignée des Cortorari, une tribu de nomades roms. Alors qu'elle n'avait que 7 ou 8 ans, Saveta a été victime de la première vague de déportations visant les Roms nomades. Les officiers leur ont donné un semblant d'espoir, leur intimant : « Avancez ! Ne vous arrêtez pas ! Vous serez bientôt chez vous ! » Mais c'était un mensonge, une fausse promesse pour faire avancer le convoi. Elle et un convoi d'autres Roms ont quitté Agnita, voyageant jour et nuit, à cheval et en charrette, pendant trois mois éprouvants, jusqu'à ce qu'ils atteignent Bug. À leur arrivée, leurs seuls moyens de transport et de subsistance – leurs animaux et leurs charrettes – leur ont été enlevés.

Le camp de Vradievka en Transnistrie était un véritable cauchemar. Les gens mouraient de faim, des maladies comme le typhus se propageaient et les poux étaient partout, à tel point que même le sol était infesté. Le front de guerre proche les privait de produits de première nécessité comme le savon, ce qui obligeait les femmes à se laver les cheveux avec de l'huile. Ils vivaient dans des étables enfumées, souvent privés de nourriture une semaine durant. Saveta a raconté avec douleur comment, en désespoir de cause, certains ont eu recours à la consommation de viande crue de chats, de lapins ou de chevaux. « Nous mangions des pastèques et nous sommes tombés malades du typhus. Avec le typhus, on ne peut pas manger. Des gens mouraient de faim, cinq, six, voire dix par jour... Ils étaient enterrés comme des chiens. À Bug, c'était encore pire ; ils nous tiraient dessus. Les soldats aussi mouraient de faim car ils n'avaient rien à manger. »

Saveta décrit des relations horribles avec des soldats allemands qui s'en prenaient souvent aux femmes. « Les Russes étaient corrects, repentants. Mais les Allemands étaient faibles d'esprit ; ils n'épargnaient jamais les femmes. Dans la peur, les femmes se soumettaient. Imaginez-vous face à un Allemand armé... Certaines femmes se barbouillaient le visage de charbon de bois pour les dissuader. Les Russes, en revanche, étaient polis et n'embêtaient pas les femmes. »

L'une des nombreuses tragédies qu'a connues Saveta a été la perte de l'un de ses frères et de ses deux parents, tous deux emportés par le typhus. Toute jeune déjà, elle travaillait dur dans les champs aux côtés de ses frères et sœurs. C'est là qu'elle a rencontré celui qui allait devenir son mari. Après la libération, les Russes les ont réinstallés dans des villages voisins, car ils n'avaient nulle part où aller. Ils y restèrent deux ans et demi, mais comme le front de guerre se rapprochait, ils entreprirent un voyage de retour éprouvant. « Nous sommes rentrés en janvier ; la neige était profonde. Les enfants étaient vêtus de vêtements légers semblables à du papier. Je ne pouvais plus marcher à cause de la faim... Ma grand-mère me portait. Nous avions perdu espoir, pensant que nous ne reviendrions jamais. »

De retour à Răvăsel, un village proche de leur village natal de Bârghiș, ils ont construit un petit abri avec des rondins et de la paille, travaillant d'abord comme journaliers, puis dans une coopérative agricole. Pourtant, leurs conditions de vie restaient désastreuses. « Tout le monde au village savait comment nous vivions. Nous n'avons jamais volé ni fait de mal à personne. Même à l'époque de Ceaușescu, une femme m'a fait confiance pour garder son argent chez moi pendant qu'elle travaillait. »

L'histoire de Saveta Clopotar témoigne de la résilience humaine, de la persévérance face à l'adversité et de la volonté farouche des Roms de survivre envers et contre tout.

42. Ce texte est fondé sur un entretien avec Saveta Clopotar, mené par Adrian-Nicolae Furtună et Oana Burcea en 2017 et publié en 2018 dans le volume trilingue (anglais, romani et roumain) Roma from Romania and the Holocaust: history, theory, culture (Les Roms de Roumanie et l'Holocauste : histoire, théorie, culture) par Dykhta! Publishing House.

ÉTUDE DE CAS : LA SERBIE

Aperçu

Dans le cadre de cette activité, les élèves étudient l’Holocauste des Roms dans une région spécifique d’Europe et écoutent le témoignage d’un survivant.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l’équité, de l’égalité et de l’État de droit
- ▶ Capacités d’analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Coopération
- ▶ Respect
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Supports à distribuer 1 et 2 – un exemplaire par élève

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

Cette activité combine une approche au niveau d’une région et une approche à un niveau individuel. Les élèves ont ainsi un aperçu de l’Holocauste des Roms en Serbie et un témoignage d’un survivant. À travers une série de questions, les élèves apprennent à replacer une histoire individuelle dans un contexte plus large et, inversement, à apprécier le récit historique à travers le prisme d’une expérience individuelle.

Les enseignants peuvent adapter l’activité en créant des documents concernant le pays qui les intéresse. Si, pour les élèves, découvrir ce qu’il s’est passé dans leur propre pays peut présenter plus d’intérêt, s’informer sur ce que les Roms ont dû endurer dans d’autres pays leur permet de mieux comprendre l’Holocauste des Roms dans sa globalité et de saisir pleinement lénormité de cette atrocité. Les enseignants peuvent utiliser les témoignages disponibles soit sous forme écrite – comme le document de support 2 –, soit sous la forme d’une vidéo provenant de l’une des sources mentionnées dans l’introduction de ce chapitre sur les témoignages, ou d’une autre source.

Description de l’activité

1. L’enseignant commence par expliquer aux élèves que les nazis ne sont pas les seuls responsables de l’Holocauste des Roms. De nombreux autres pays ont mené des actions génocidaires, adopté des lois contre les Roms, les ont persécutés, déportés et assassinés.
2. L’enseignant divise la classe en deux groupes. Un groupe reçoit le document de support 1 – résumé de l’Holocauste des Roms en Serbie (un exemplaire par élève) – et l’autre groupe reçoit le document de support 2 – témoignage d’Anka Vasić (un exemplaire par élève). Les élèves sont invités à lire individuellement les documents qu’ils ont reçus et à souligner les aspects qu’ils trouvent les plus pertinents.
3. Après la lecture des documents, les élèves des deux groupes sont mélangés. Puis, des groupes de quatre sont formés (deux élèves qui ont lu le résumé et deux élèves qui ont lu le témoignage). Dans ces groupes, les élèves discutent des documents examinés, en utilisant le résumé pour mettre le témoignage en contexte et le témoignage pour comprendre qu’au-delà des chiffres et des statistiques, il y a des individus qui ont terriblement souffert.

Les questions pour le travail en groupe sont les suivantes :

- Quelle était la situation à l'origine de la déportation d'Anka et de sa famille dans un camp de concentration ?
- Quelles étaient les conditions qui lui ont permis de s'échapper du camp ?
- Selon vous, où Anka a-t-elle trouvé le courage de défier ses tortionnaires ?
- Qui étaient les auteurs de ces actes ? Qu'est-ce qui a motivé leurs actes ? Que s'est-il passé pour eux par la suite ?

4. L'enseignant invite ensuite l'ensemble de la classe à une discussion, fondée sur les questions suivantes :

- Comment avez-vous vécu cette activité ?
- Qu'avez-vous appris de cette activité sur l'Holocauste des Roms ?
- Qu'avez-vous appris de cette activité sur les êtres humains ?
- Qu'avez-vous appris de cette activité sur les droits humains ?
- Avez-vous été surpris par certaines des choses que vous avez apprises ?
- Y a-t-il des aspects que vous n'avez pas compris ? L'enseignant apporte des éclaircissements, si nécessaire.
- Que pouvons-nous apprendre des histoires personnelles que nous ne pouvons pas apprendre des documents rédigés par les historiens ? Que pouvons-nous apprendre des documents rédigés par les historiens que nous ne pouvons pas apprendre des histoires personnelles ?

Support à distribuer 1 – un exemplaire par élève

L’Holocauste des Roms en Serbie⁴³

En 1941, le territoire de l’actuelle Serbie était divisé en différentes zones d’occupation. Au nord, la région de Bačka était annexée par la Hongrie, tandis que la région du Srem était sous le contrôle des fascistes croates. Le sud-est tomba sous la domination bulgare, tandis que la majeure partie du Kosovo fut intégrée à la Grande Albanie. Les nazis établirent un gouvernement militaire dans la région centrale, appelée « Territoire du commandant militaire en Serbie », à laquelle ils incorporèrent la région du Banat (avec sa forte minorité ethnique allemande locale). On estime qu’environ 60 000 Roms vivaient sur le territoire occupé par les nazis.

En mai 1941, les nazis ont émis un ordre selon lequel les Roms et les Juifs devaient porter un brassard jaune. Ils ont été licenciés de leur travail et il leur a été interdit d’utiliser les transports publics, de se rendre dans les lieux publics ou les hôpitaux. Deux mois plus tard, les mêmes autorités allemandes ont émis un autre ordre qui stipulait que les lois raciales ne devaient être appliquées qu’à l’encontre des Roms ne pouvant pas prouver qu’ils avaient un emploi stable et une résidence permanente. Cependant, les possibilités d’emploi étaient rares et les préjugés à l’encontre des Roms limitaient leurs chances d’intégration professionnelle.

En juillet 1941, la Gestapo a ouvert le camp de concentration de Banjica à Dedinje, Belgrade, principalement destiné aux communistes. Des Roms, des Juifs et des Serbes y furent également internés, et beaucoup furent bientôt tués. À Topovske Šupe, un camp a été établi en août 1941 pour les hommes juifs destinés à être exécutés, et environ 1 500 Roms, arrêtés par des collaborateurs serbes sur ordre des Allemands, y furent détenus en octobre. Beaucoup d’entre eux furent fusillés, notamment sur le site d’exécution de Jabuka, non loin de Belgrade. Les femmes et les enfants roms ont été internés dans le camp de Sajmište, avec les femmes et les enfants juifs. Cependant, la plupart d’entre eux ont été libérés en raison d’un changement de législation qui stipulait que les Roms « qui [ont] un travail honnête, [mènent] une vie convenable et dont les ancêtres [résident] de façon permanente sur le territoire au moins depuis 1850 » n’étaient pas concernés par la législation adoptée en mai 1941.

Alors que les Roms de Serbie étaient internés et/ou exécutés dans des camps de concentration tels que Crveni Krst, Sajmište ou Topovske Šupe, des fusillades de masse de Roms ont eu lieu dans plusieurs autres villes serbes, telles que Kragujevac, Šabac, Kruševac, Leskovac et Niš. Des Roms ont également péri lors des massacres d’octobre 1941 à Kragujevac et lors du raid de Novi Sad en 1942.

La décision d’adopter une législation contre les Roms et de tuer des hommes, des femmes et des enfants roms a été prise par les nazis, mais mise en œuvre avec la contribution des forces serbes. Les alliés ont massacré des Roms à plusieurs reprises. À Kragujevac, lorsque les nazis ont ordonné l’exécution de plus de 2 500 civils en représailles des meurtres et des blessures infligées à des soldats allemands, des troupes serbes volontaires, connues sous le nom de *Ljotićevci*, ont identifié environ 250 Roms et les ont livrés aux nazis en échange des otages serbes. Des Roms ont également été arrêtés ou tués pour avoir aidé les partisans.

En raison de recherches limitées, il n’y a pas de consensus sur le nombre de victimes roms, les estimations allant de quelques milliers à quelques dizaines de milliers. Bien que les autorités yougoslaves aient reconnu la persécution raciale des Roms, personne n’a été poursuivi pour les crimes commis à leur encontre.

43. Ce texte est fondé sur des extraits de l’étude « The Roma Holocaust/Roma genocide in Southeastern Europe. Between oblivion, acknowledgment and distortion », op. cit. : <https://rm.coe.int/the-roma-holocaust-roma-genocide-in-southeastern-europe-report/1680a8a4c9>, et sur Pisari M., The Suffering of the Roma in Serbia during the Holocaust (La souffrance des Roms en Serbie pendant l’Holocauste), Forum for Applied History, Belgrade, 2014.

Support à distribuer 2 – un exemplaire par élève

L'histoire d'Anka Vasić

Anka Vasić est née en 1921 à Belgrade, en Serbie, et vivait avec ses parents et un frère dans l'un des quartiers roms de la ville. Sa mère est décédée quand Anka avait 8 ans et son père s'est vite remarié, mais sa nouvelle épouse ne s'entendait pas avec ses enfants et en particulier avec Anka. Pour cette raison, sa tante a déscolarisé Anka, lui a trouvé un emploi et l'a adoptée. Comme beaucoup de Roms de son quartier, Anka est devenue chanteuse et a voyagé à travers la Serbie et la région avec un orchestre.

Lorsque la seconde guerre mondiale a éclaté dans le Royaume de Yougoslavie, le 6 avril 1941, Anka vivait avec son frère et sa famille. Elle se souvient de la peur ressentie lors du bombardement de Belgrade et des mauvaises conditions de vie pendant la guerre, sans nourriture ni travail. Le 27 octobre 1941, son frère ainsi que tous les autres hommes de leur quartier ont été arrêtés par les Allemands et déportés au camp d'Autokomanda. Anka et sa famille n'ont jamais su ce qu'il était advenu de lui.

Environ un mois plus tard, les nazis ont commencé à arrêter également les femmes et les enfants roms. La police locale a frappé à la porte de l'appartement où Anka vivait avec la belle-mère de son frère, sa femme et ses six enfants, dont un nouveau-né. Ils ont été déportés au camp de concentration de Sajmište, où les conditions de vie étaient horribles. Ils dormaient avec d'autres Roms dans un baraquement bondé sur des planches de bois, avec un trou dans le sol en guise de foyer pour se chauffer.

Elle se souvient de la visite de Milan Nedić, alors principal dirigeant politique de la Serbie et collaborateur nazi. Estimant que les Roms étaient bien logés et confortablement installés, il a simplement donné l'ordre d'apporter de la paille sur laquelle les détenus pourraient dormir. Anka s'est sentie humiliée, considérée comme un animal dans une étable et non comme un être humain à part entière.

Après quelques jours, ils ont été transférés dans le baraquement 5, où les conditions étaient légèrement meilleures, avec des lits superposés – un pour chaque famille – et un grand poêle au milieu. Cependant, les fenêtres étaient cassées et la neige entrait dans le baraquement. La nourriture qu'ils recevaient se résumait à de la soupe avec des haricots ou du chou et un petit morceau de pain pour toute la famille.

En janvier 1942, les proches encore libres rédigèrent une demande de libération avec une garantie. Cependant, comme il s'agissait de membres de la famille de la belle-sœur d'Anka, son nom n'était pas mentionné. Alors que d'autres femmes faisaient la queue pour être libérées, elle resta la dernière, avec la plus jeune des enfants. Elle cacha l'enfant sous ses vêtements et utilisa le nom de l'enfant pour se libérer du camp. Ainsi, elle parvint à sortir, avec la petite fille et le reste de la famille.

De retour dans leur appartement, ils se déshabillèrent et brûlèrent tous leurs vêtements, car ils étaient pleins de poux. Quelques jours plus tard, Anka partit pour Kruševac pour y vivre avec sa demi-sœur et sa famille. Là-bas, elle a retrouvé la liberté car les Roms n'y étaient pas arrêtés.

Après la guerre, elle est retournée à Belgrade, où elle a vécu dans le petit appartement qu'ils possédaient et a recommencé à chanter et à travailler pour gagner sa vie. La plupart des membres de sa famille qui avaient été internés avaient survécu et vivaient tous ensemble dans leur quartier.

Activité 9 – Droits humains et Holocauste des Roms

Aperçu

Avec cette activité, les élèves réfléchissent aux atrocités commises lors de l’Holocauste des Roms à travers le prisme des droits humains⁴⁴.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues
- ▶ Coopération
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer. L'enseignant choisit pour chaque groupe deux exemples de violation des droits humains pendant l’Holocauste des Roms.

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

La dynamique de cette activité dépend des connaissances préalables des élèves en matière de droits humains. La première partie de l'activité peut être raccourcie (pour les élèves ayant plus de connaissances), ou être étoffée. Si les élèves ont une connaissance très sommaire des droits humains, une leçon au moins sera nécessaire pour qu'ils saisissent le concept et comprennent les principes et les valeurs qui le sous-tendent. Le travail de groupe peut se faire en classe ou en guise de devoir à la maison.

Description de l'activité

1. L'enseignant invite les élèves à partager ce qu'ils savent sur les droits humains, qu'il s'agisse de généralités ou de droits spécifiques dont ils ont connaissance. Ensuite, l'enseignant s'assure que les aspects suivants ont été mis en évidence :
 - les droits humains sont des normes internationalement reconnues, fondées sur un ensemble de valeurs universelles approuvées par tous les gouvernements du monde ;
 - les droits humains sont un ensemble de *normes minimales* qui définissent ce qui est nécessaire pour que les individus puissent vivre dans la dignité.
2. L'enseignant informe les élèves que les Juifs, les Roms, les personnes handicapées, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI) et d'autres groupes jugés « indignes » par les nazis et leurs alliés ont enduré de graves violations de leurs droits pendant l’Holocauste, et les invite à les analyser. Les élèves sont répartis en cinq groupes. Chaque groupe reçoit deux exemples de violation des droits humains pendant l’Holocauste des Roms (tirés du document de support) afin d'en discuter et d'identifier :
 - qui a commis ces actes ;
 - ce qui a motivé ces personnes à commettre de tels actes ;
 - ce que les Roms ont dû ressentir/penser dans de telles situations.

44. Cette activité trouve sa source dans *Droit et devoir de mémoire – Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms*, op. cit. : <https://rm.coe.int/right-to-remember-french/1680a22678>, et Conseil de l'Europe, *Repères – Manuel pour la pratique de l'éducation aux droits humains avec les jeunes*, Éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 2023 : www.coe.int/fr/web/compass/.

3. Chaque groupe présente les principaux aspects identifiés et l'enseignant invite la classe à un débriefing fondé sur les questions suivantes :

- Cette activité vous a-t-elle aidé à mieux comprendre l'Holocauste des Roms ? De quelle manière ?
- Pourquoi, selon vous, les auteurs de ces crimes ont-ils pu agir ainsi ?
- Pourquoi, selon vous, presque personne (les gens ordinaires, les politiciens, les universitaires, etc.) n'a réagi contre ces mesures ?
- Pensez-vous que les gens réagiraient davantage si une chose pareille se produisait aujourd'hui ?

4. L'enseignant conclut en rappelant aux élèves que le système international des droits humains a été établi immédiatement après la seconde guerre mondiale en réponse aux crimes commis pendant l'Holocauste. La Déclaration universelle des droits de l'homme a été adoptée par les Nations Unies en 1948. Les droits humains ont été instaurés pour protéger les citoyens contre leur propre gouvernement et pour garantir que les gouvernements s'efforcent de répondre aux besoins fondamentaux de chaque individu, dans le but principal de promouvoir le respect de la dignité humaine.

Support à distribuer⁴⁵ – deux exemples à choisir par l'enseignant pour chaque groupe

Quelques exemples de violation des droits humains pendant l'Holocauste

- ▶ **Violation du droit à la vie** : exécution dans les chambres à gaz, famine et maladie dans les lieux d'exil (y compris dans les camps de concentration), fusillades par les *Einsatzgruppen*, et meurtre ou mort (autrement évitable) sous toute autre forme.
 - ▶ **Torture, traitements inhumains et dégradants** : passages à tabac, expériences médicales cruelles, stérilisation forcée, humiliation et avilissement – y compris les conditions dans les camps de travail – et privation de nourriture et d'eau ou d'installations sanitaires appropriées.
 - ▶ **Esclavage et travail forcé** : des prisonniers roms de tous âges, des jeunes enfants aux personnes âgées, ont été contraints de travailler de longues heures, dans des conditions insalubres et dégradantes, sans rémunération. D'autres droits du travail, tels que le droit à la liberté d'association et à la négociation collective, ont également été bafoués.
 - ▶ **Discrimination** : le traitement inégal (et inhumain) réservé aux individus simplement parce qu'ils étaient roms est un des exemples de discrimination dont ils étaient victimes. Les enfants, les femmes, les personnes handicapées, les malades et les personnes âgées n'ont bénéficié d'aucune disposition pour leurs besoins spécifiques.
 - ▶ **Violation du droit à la liberté** : confinement dans des camps, des prisons, des ghettos, des régions isolées, etc.
 - ▶ **Violation du droit à un procès équitable et de la présomption d'innocence** : aucun procès n'a été organisé pour établir la « culpabilité » des membres de la population rom ; tous étaient « coupables » simplement parce qu'ils étaient roms.
 - ▶ **Violation du droit à la vie privée, à la vie de famille et au domicile** : les membres des familles ont été séparés, les personnes ont été expulsées de leur domicile et tous les aspects de la vie privée et de la dignité ont été violés.
 - ▶ **Violation du droit à des soins de santé adéquats** : de nombreux Roms ont souffert de maladie et de malnutrition en raison des conditions dans lesquelles ils ont été contraints de vivre. Presque aucun soin médical n'a été fourni.
 - ▶ **Violation du droit à la propriété** : les biens des Roms leur ont été confisqués et ne leur ont jamais été restitués (à quelques exceptions près). Dans de nombreux cas, lorsque les Roms ont tenté de retourner chez eux après la guerre, ce fut pour constater que leurs maisons avaient été détruites et leurs biens pillés. Aucune tentative n'a été faite pour les leur restituer.
 - ▶ **Violation du droit à un recours effectif** : même après la fin de la guerre, la plupart des Roms n'ont reçu aucune compensation pour les crimes commis à leur encontre. Ces crimes n'ont pas été reconnus pendant de nombreuses années.
-

45. Ce document figure dans *Droit et devoir de mémoire – Manuel d'éducation des jeunes au génocide des Roms*, op. cit. : <https://rm.coe.int/right-to-remember-french/1680a22678>.

Activité 10 – Résistance des Roms

Aperçu

Cette activité propose aux élèves de réfléchir à la notion de résistance et de découvrir les différentes formes de résistance des Roms pendant l'Holocauste.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Empathie
- ▶ Aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues
- ▶ Esprit civique
- ▶ Responsabilité
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer – un exemplaire par élève

Durée : 1 heure

Informations pour les enseignants

Lorsqu'on enseigne l'Holocauste des Roms, il est essentiel de s'assurer que les élèves acquièrent une compréhension plus nuancée des expériences des communautés roms. Certaines activités peuvent contribuer à modifier la perception selon laquelle les Roms n'étaient que des victimes sans défense pendant cette période. Il est important de leur faire comprendre que, comme d'autres groupes cibles de l'Holocauste, les Roms ont fait preuve de courage et mis en œuvre divers moyens de résistance. En outre, il convient de noter que les Roms, comme beaucoup, ignoraient au départ les intentions des nazis et de leurs alliés et avaient du mal à croire les rumeurs sur les camps d'extermination, surtout compte tenu des messages trompeurs qu'ils recevaient des autorités (qui prétendaient par exemple qu'ils seraient déplacés en Transnistrie où des terres leur seraient données pour travailler). De plus, les persécutions contre les Roms étaient très désorganisées et incohérentes (par exemple, de nombreux Roms combattaient encore dans les armées de certains pays au moment où leurs familles étaient déportées).

Les enseignants peuvent accéder librement aux ressources sur la résistance rom développées par l'IEACR, disponibles en ligne à l'adresse <https://eriac.org/re-thinking-roma-resistance/> :

- ▶ « Stories of resistance » : histoires vraies d'actes de bravoure et d'héroïsme roms, histoires de plus de 40 femmes et hommes, classées par pays ;
- ▶ « Sites of resistance » : carte interactive des lieux en Europe qui commémorent les événements de la résistance rom ;
- ▶ *Rethinking Roma resistance throughout history – Recounting stories of strength and bravery* : ouvrage édité par Anna Mirga-Kruszelnicka et Jekatyerina Dunajeva, avec des chapitres rédigés par une équipe de chercheurs ;
- ▶ *Roma Heroes Game* : jeu de société éducatif présentant les histoires de 24 héros roms.

Description des activités

1. L'enseignant invite les élèves à une séance de brainstorming autour du mot « résistance ». Le mot est inscrit au tableau ou sur un document partagé et l'enseignant ou un élève volontaire note autour les idées exprimées par les élèves.
2. Les élèves sont invités à travailler en quatre groupes. Chacun des groupes se voit attribuer un exemple de résistance tiré du document de support, avec pour tâche de le lire et d'en discuter, afin que chaque membre comprenne bien de quoi il s'agit et puisse le présenter à un autre groupe.
3. De nouveaux groupes sont formés, de quatre élèves chacun, chaque élève ayant reçu un exemple de résistance différent. Dans les groupes, les élèves partagent ce qu'ils ont appris, afin que tous les membres du groupe se familiarisent avec toutes les formes de résistance présentées dans le document.
4. Ensuite, tous les groupes se réunissent et l'enseignant anime une discussion centrée sur les questions suivantes :
 - a. Étiez-vous au courant de ces formes de résistance des Roms ?
 - b. Des exemples vous ont-ils surpris ? Si oui, lesquels ?
 - c. À votre avis, qu'est-ce qui a motivé ces personnes à résister ?
 - d. Connaissez-vous d'autres formes/exemples de résistance que ceux dont nous avons discuté ? Si oui, lesquels ?
 - e. Que pouvons-nous apprendre des résistants roms ?
 - f. Comment pouvons-nous appliquer ces enseignements dans notre vie quotidienne ?
 - g. Ajouteriez-vous/changeriez-vous quelque chose à votre compréhension initiale de la résistance ?
5. En guise de suivi, les élèves peuvent choisir individuellement un aspect de la résistance rom (par exemple, un soulèvement spécifique, une tentative d'évasion, un groupe de partisans ou un sauveur) et approfondir leurs recherches. Ils peuvent ensuite rédiger une courte dissertation ou créer une présentation qui pourrait être utilisée dans le cadre d'un événement commémoratif⁴⁶.

46. La proposition d'organisation d'un événement commémoratif avec les élèves est présentée dans l'activité « Mémoire du passé ».

Support à distribuer – un exemplaire par élève

Formes de résistance

1. Les révoltes

L'un des actes de résistance les plus symboliques des Roms est le soulèvement du camp d'Auschwitz-Birkenau. Selon les survivants, les nazis prévoient de liquider la section BIIe du camp où étaient incarcérés 6 000 Roms, le 16 mai 1944, lors d'une exécution massive.

Ayant eu connaissance du projet, les prisonniers roms ont refusé de se présenter à l'appel quotidien et se sont retranchés dans leurs baraquements. Ils ont improvisé des armes à partir de tout ce qu'ils trouvaient, affichant ainsi fermement leur intention de résister à toute tentative d'extermination.

Leur courageuse résistance, qui a empêché leur mort dans les chambres à gaz ce jour-là, a forcé les gardes nazis à repenser leur approche. Craignant une insurrection plus importante, les dirigeants nazis ont transféré 3 000 Roms dans différents camps et exterminé les 3 000 autres dans la nuit du 2 au 3 août 1944 dans des chambres à gaz.

Cet acte de résistance audacieux du 16 mai 1944 est désormais commémoré sous le nom de Journée de la résistance des Roms, un rappel poignant de l'esprit indestructible des communautés roms et sintis et de leur lutte pour la survie, la dignité et l'humanité dans le contexte de l'une des périodes les plus sombres de l'Histoire.

2. Les tentatives d'évasion

Les tentatives d'évasion des camps, des ghettos, des pogroms ou des convois les transportant vers les lieux d'extermination témoignent de la force morale et de la détermination des Roms à retrouver leur liberté et à agir contre les auteurs de ces crimes.

Dans les archives du camp d'Auschwitz-Birkenau, on trouve les preuves de l'évasion de 38 Roms et Sintis. De nombreuses personnes qui ont tenté de s'échapper ont été capturées, puis exécutées ou renvoyées au camp. Les évasions étaient plus fréquentes en Transnistrie, mais les actes de résistance ne se limitaient pas à des évasions physiques ; de nombreux Roms ont cherché à obtenir leur libération en rédigeant des appels, en écrivant des lettres aux autorités pour demander la révision des ordres d'expulsion de leur famille, ou en faisant valoir leurs contributions importantes à la société roumaine et à l'effort de guerre avant leur injuste déportation.

De plus, des tentatives d'évasion organisées à grande échelle ont été planifiées, dont plusieurs ont été couronnées de succès. L'une d'entre elles a eu lieu en France, au camp d'Arc-et-Senans, qui a dû être fermé en septembre 1943, car un grand nombre de détenus roms avaient réussi à s'enfuir.

3. Les partisans

Pendant la seconde guerre mondiale, des hommes et des femmes roms ont participé au mouvement de résistance et ont rejoint les unités de partisans. La plupart des Roms du mouvement de résistance s'étaient échappés des ghettos, des camps, des lieux de pogroms, des massacres ou des convois vers les sites d'extermination.

Les partisans combattaient en groupes organisés, agissant souvent dans l'obscurité et avec l'aide de la population locale. Malgré le manque de ressources et d'armes, ils ont apporté une contribution significative à la lutte contre les nazis. Ils ont mené des attaques systématiques contre le réseau de communication des nazis et des opérations de guerre à petite échelle, publié des journaux clandestins, fourni des renseignements sur l'armée nazie, notamment.

Les partisans roms ont acquis une réputation de soldats braves, courageux, loyaux et disciplinés. Les femmes et les jeunes roms ont principalement agi en tant que guetteurs, émissaires, messagers et courriers, ainsi qu'en tant qu'espions rapportant des informations précieuses sur le nombre de soldats nazis et leurs armes.

4. Les sauveurs

Des hommes et des femmes roms ont mené des opérations de sauvetage d'enfants et d'adultes juifs et roms. Les récits suivants sont quelques exemples de leur bravoure.

Alfreda Markowska, une femme rom polonaise, a subi la perte tragique de ses parents, de ses frères et sœurs et de membres de sa communauté, victimes des brutalités des nazis en 1941. Elle fut la seule survivante de sa famille. Échappant à la capture, elle s'est lancée dans la mission héroïque de sauver des enfants juifs et roms de l'Holocauste. Chaque fois qu'elle était informée d'un massacre, Alfreda se précipitait sur les lieux pour rechercher d'éventuels survivants. Elle cachait ensuite ces enfants, leur procurait de faux papiers et cherchait inlassablement des familles ou des tuteurs prêts à les héberger. Dans plusieurs cas, elle a assumé elle-même le rôle de tutrice. On estime que, grâce à ses vaillants efforts, Alfreda a sauvé au moins 50 enfants d'une mort certaine.

Iosif Teifel, un Rom de Tchécoslovaquie, a habilement orchestré la dissimulation d'individus vulnérables du ghetto de Mukacevo, assurant leur sécurité temporaire en détournant l'attention des nazis. En outre, il a apporté une aide alimentaire indispensable aux habitants affamés du ghetto. La bravoure et le dévouement d'Iosif Teifel pour la cause l'ont amené à déployer ses efforts au-delà des murs du ghetto, en menant des activités de résistance contre les nazis.

Activité 11 – Mémoire du passé

Aperçu

Dans cette activité, les élèves s'engagent dans un processus de réflexion sur l'importance de la mémoire et de la commémoration, ainsi que dans l'organisation d'un événement commémoratif.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l'équité, de l'égalité et de l'État de droit
- ▶ Apprentissage en autonomie
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Empathie
- ▶ Souplesse et adaptabilité
- ▶ Aptitudes linguistiques, communicatives et plurilingues
- ▶ Coopération
- ▶ Résolution de conflits
- ▶ Respect
- ▶ Esprit civique
- ▶ Responsabilité
- ▶ Sentiment d'efficacité personnelle
- ▶ Tolérance de l'ambiguïté
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Accès à internet ; un lieu pour la tenue de l'événement commémoratif et d'autres matériels nécessaires à l'événement

Durée : 1 heure pour la première partie et 2 à 3 heures (plus le temps de travail à domicile) pour la préparation de l'événement

Informations pour les enseignants

La commémoration des persécutions historiques n'est pas seulement une question de reconnaissance historique ; c'est un impératif moral qui vise à honorer la mémoire des victimes en mettant en lumière les injustices du passé. La persécution des Roms – tout comme l'histoire des Roms en général – a souvent été minimisée voire occultée, privée de la reconnaissance qu'elle mérite. Cette absence de commémoration, associée à l'absence de réparations adéquates, a perpétué un douloureux héritage de négligence et d'invisibilité.

La commémoration est un moyen efficace de lutte contre cette injustice historique. Lorsqu'elle est mise en œuvre de façon appropriée, la commémoration peut servir de signal d'alarme : elle peut dénoncer le pouvoir des idéologies, de l'action et de l'inaction humaines, du racisme et de l'intolérance. Elle peut nous apprendre à nous mobiliser et à agir pour promouvoir et protéger les droits humains. D'un autre côté, des commémorations qui seraient dénuées de sens et de substance témoigneraient de l'insuffisante attention accordée à la souffrance des Roms. Elles tendraient aussi à banaliser l'immense souffrance endurée par la communauté rom. Par conséquent, pour être authentiques et significatives, les commémorations doivent impliquer plus que de simples gestes symboliques. Elles doivent englober l'éducation, la sensibilisation et la défense des droits et de la dignité des Roms.

Il est essentiel de toujours garder en mémoire la persécution et l’Holocauste des Roms, et pas seulement à des dates ou occasions spécifiques. Entretenir le souvenir nous rappelle la nécessité permanente de lutter contre la discrimination, la haine et les préjugés sous toutes leurs formes, mais aussi de se battre pour un monde où les atrocités du passé ne se reproduisent jamais et où la dignité et les droits de tous les individus, quelle que soit leur origine, sont préservés et célébrés.

Le processus éducatif décrit ci-dessous est un exemple d’activité d’apprentissage par projet axée sur la commémoration de l’Holocauste des Roms. En s’appuyant sur la même structure, les enseignants peuvent organiser des activités commémorant d’autres persécutions historiques des Roms, comme l’esclavage, les rafles et les pogroms.

Description de l’activité

Partie I

1. L’enseignant explique aux élèves que la reconnaissance de l’Holocauste des Roms est arrivée très tard et qu’il reste encore beaucoup à faire pour faire valoir la responsabilité des différents gouvernements et en assurer une commémoration digne de ce nom. Romani Rose a joué un rôle important dans le processus de reconnaissance des crimes commis contre les Roms pendant l’Holocauste. Ses grands-parents ont tous deux été assassinés par les nazis. Son grand-père, Anton Rose, a été assassiné à Auschwitz et sa grand-mère, Lisetta Rose, est morte de maladie à Ravensbrück, un camp de concentration réservé aux femmes. Son père, Oskar Rose, a pu éviter l’arrestation et même aider son frère Vinzenz à s’échapper du camp de concentration de Neckarelz. Romani Rose ne pouvait accepter le fait qu’il n’y ait aucune reconnaissance officielle des crimes commis contre les Roms. En 1980, à l’âge de 30 ans, il a participé à une grève de la faim d’une semaine au Mémorial du camp de Dachau avec Vinzenz et 10 autres Roms d’Allemagne, exigeant une « réhabilitation morale » complète. Leur action a été couronnée de succès, conduisant la chancelière allemande à reconnaître que les crimes contre les Roms étaient fondés sur la race et équivalaient à un génocide.
2. Les élèves participent à une discussion axée sur les questions suivantes :
 - a. Pourquoi pensez-vous qu’il est important de reconnaître officiellement l’Holocauste des Roms ?
 - b. Pourquoi pensez-vous que le Gouvernement allemand – comme d’autres gouvernements – répugnait à le faire ?
 - c. Selon vous, qu’est-ce qui a motivé Romani Rose et les autres Roms à risquer leur vie en faisant une grève de la faim une semaine durant pour obtenir la reconnaissance officielle de l’Holocauste des Roms ?
3. L’enseignant invite les élèves à travailler en groupes de quatre ou cinq pour rechercher des informations sur les mesures prises afin de reconnaître et de commémorer l’Holocauste des Roms. Les questions suivantes peuvent les guider dans leurs recherches :
 - a. Quand a eu lieu la première reconnaissance officielle de l’Holocauste des Roms en Allemagne ? Qu’en est-il des autres pays ?
 - b. Découvrez ce que signifie la notion de « réparation » en rapport avec l’Holocauste des Roms. Quelle loi a été adoptée pour procéder à ces réparations, et quand ?
 - c. Quels sont les lieux de mémoire et les musées qui commémorent l’Holocauste des Roms ?
 - d. Y a-t-il des événements publics pour commémorer l’Holocauste des Roms dans notre pays ?
4. Les élèves peuvent commencer ces recherches en classe et les poursuivre à la maison.
5. Les élèves présentent les résultats de leurs recherches et l’enseignant invite la classe à une discussion axée sur les questions suivantes :
 - a. Comment s’est déroulé le processus de recherche d’informations sur la commémoration de l’Holocauste des Roms ?
 - b. Avez-vous été surpris par les informations que vous avez trouvées ?
 - c. Les intéressés ignoraient-ils cette législation ou leur était-il très difficile de prouver qu’ils avaient été victimes de l’Holocauste des Roms ?
 - d. Il y a très peu de lieux de mémoire en hommage aux Roms et peu d’évocation des Roms dans les musées. Que pourrait-on faire pour changer cela ? Qui devrait s’en charger ?

Partie II

Dans cette partie, les élèves sont invités à planifier et à organiser un événement commémoratif. En utilisant l'approche de l'apprentissage par projet, l'enseignant peut guider les élèves dans le processus suivant :

Sélection d'un type d'événement commémoratif

Les élèves décident s'ils veulent organiser un événement public à l'école, en dehors de l'école, en ligne, etc. Ils choisissent une date qui a un sens.

Sélection des sujets à aborder lors de l'événement

Les élèves discutent et décident de ce qu'ils veulent inclure dans l'événement : témoignages, présentations, affiches, poèmes, musique, etc.

Recherche et préparation

Les élèves travaillent en groupes pour préparer l'événement. Ils recherchent les informations dont ils ont besoin et élaborent la teneur de l'événement. Dans cette phase, l'enseignant peut les aider à échanger avec un historien de l'Holocauste des Roms, un survivant de la deuxième ou troisième génération de l'Holocauste des Roms ou encore un militant rom. Les élèves assemblent les différentes parties de l'événement et répètent leurs rôles. Ils invitent d'autres élèves et enseignants de l'école, des parents et d'autres membres de la communauté.

Événement de commémoration

Les élèves organisent l'événement et présentent leur travail.

Réflexion

Les élèves entament un processus de réflexion sur les points ci-après :

- la manière dont ils ont organisé le processus ;
- le résultat de leur travail ;
- les leçons tirées et les idées retenues pour organiser des événements similaires.

Activité 12 – Les Roms après la seconde guerre mondiale

Aperçu

Dans cette activité, les élèves découvrent les débuts du mouvement rom et la culture romani⁴⁷.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Capacités d'analyse et de réflexion critique
- ▶ Écoute et observation
- ▶ Ouverture à l'altérité culturelle et aux convictions, visions du monde et pratiques différentes
- ▶ Respect
- ▶ Esprit civique
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer ; préparation de la rencontre avec un membre d'une communauté rom ou de la visite d'une exposition d'art, d'un spectacle rom, par exemple

Durée : 1 heure pour la première partie et 1 heure pour la seconde partie (éventuellement plus dans le cas de la visite d'une exposition d'art ou de la participation à un événement culturel)

Informations pour les enseignants

Cette activité englobe plusieurs tâches, dont une rencontre avec un membre de la communauté rom ou la visite d'un événement culturel rom. L'intervenant peut être invité à l'école ; sinon, les élèves peuvent se rendre dans une association rom. Si l'enseignant choisit d'emmener les élèves à un événement culturel rom, il est nécessaire d'effectuer des recherches préalables, de s'assurer que l'événement est effectivement organisé par des artistes roms et qu'il ne s'agit pas d'une forme d'appropriation culturelle. On parle d'appropriation culturelle lorsque des représentants de la majorité adoptent abusivement les codes culturels d'un groupe non dominant de manière irrespectueuse ou stéréotypée, par exemple : lorsque les membres de la majorité tirent un profit financier ou social de la culture d'un groupe non dominant ; lorsqu'ils simplifient à l'excès ses codes culturels ou les tournent en dérision ; ou encore, lorsqu'ils dissocient un élément culturel de sa signification originelle. Dans le cas où une visite physique ou un événement ne sont pas possibles, les enseignants peuvent envisager des expositions ou des outils en ligne/virtuels. L'IEACR propose de nombreuses expositions et de nombreux événements culturels roms en ligne, des événements musicaux, par exemple⁴⁸.

Malheureusement, en Europe, les stéréotypes et les préjugés à l'égard des Roms ont la vie dure et empêchent un véritable dialogue. Une rencontre avec des Roms qui peuvent présenter des aspects de leur culture et en discuter est l'occasion pour les élèves d'engager un dialogue interculturel et de développer leur appréciation de la diversité culturelle et leur respect de la dignité humaine. C'est aussi, pour les élèves roms, une façon de se sentir représentés, d'en apprendre davantage sur leur propre culture et leur propre communauté et, éventuellement, de découvrir des modèles d'identification.

47. Cette activité est ici reprise avec l'autorisation et de légères adaptations de *Learning from the past, acting for the future – An interdisciplinary approach to Holocaust, human rights and intercultural education, op. cit.* (Apprendre du passé, agir pour l'avenir – Une approche interdisciplinaire de l'Holocauste, des droits de l'homme et de l'éducation interculturelle), en anglais uniquement www.toli.us/announcements/learning-from-the-past-acting-for-the-future/.

48. Disponibles sur la chaîne YouTube de l'ERIAC : www.youtube.com/channel/UCHezmRtxs8Ekxpg7J2T9RwQ.

Les enseignants peuvent consulter les ressources ci-après pour en savoir plus sur les actions organisées des Roms visant à garantir le respect des droits humains de leurs communautés :

- ▶ « Beginnings and growth of transnational movements of Roma to achieve civil rights after the Holocaust » (« Débuts et essor des mouvements transnationaux des Roms pour l'obtention des droits civils après l'Holocauste »), un article de Thomas Acton publié par RomArchive⁴⁹ ;
- ▶ informations historiques, ressources pédagogiques et expositions en ligne fournies par le World Roma Congress (Congrès mondial des Roms)⁵⁰.

Description des tâches

Partie I

1. L'enseignant explique aux élèves qu'ils vont participer à une série de tâches pour en apprendre davantage sur les Roms après la seconde guerre mondiale.
2. Les élèves sont invités à travailler en groupes de quatre ou cinq. Chaque groupe reçoit le document de support avec pour mission de le lire et de répondre aux questions. Les élèves peuvent rechercher les réponses en ligne s'ils ne les connaissent pas déjà. Après avoir discuté du texte et des questions en petits groupes, les élèves sont invités à partager leurs réponses avec l'ensemble de la classe. S'il y a quatre groupes, chaque groupe peut partager ses réponses à deux des huit questions, afin de couvrir toutes les questions et d'éviter que les élèves ne répètent ce qui a déjà été dit.
3. L'enseignant invite ensuite la classe à une discussion axée sur les questions suivantes :
 - a. Aviez-vous déjà connaissance de certaines des choses dont nous avons discuté aujourd'hui ? Lesquelles ?
 - b. Y a-t-il quelque chose qui vous a surpris dans ce que vous avez appris aujourd'hui ?
 - c. Y a-t-il quelque chose que vous n'avez pas compris ? Quoi ?
 - d. Qu'aimeriez-vous savoir d'autre sur la culture romani ?
4. La tâche confiée aux élèves dépend de ce qui est prévu pour la partie suivante :
 - si la partie suivante consiste en une rencontre avec un membre d'une communauté rom, l'enseignant encourage les élèves à noter les choses qu'ils aimeraient savoir sur la culture romani, sur la communauté rom de leur ville/pays ou en Europe/dans le monde et à les formuler sous la forme de questions à poser au membre de la communauté rom qu'ils rencontreront ;
 - si la partie suivante consiste en la visite d'une exposition d'art rom, la participation à un événement culturel romani, ou autres, l'enseignant note ce que les élèves souhaitent apprendre et prépare des informations dont il discutera avec les élèves dans la deuxième partie de l'activité.

49. Thomas Acton, Beginnings and Growth of Transnational Movements of Roma to Achieve Civil Rights after the Holocaust (Les débuts et la croissance des mouvements transnationaux des Roms pour obtenir des droits civils après l'Holocauste), en anglais uniquement www.romarchive.eu/en/roma-civil-rights-movement/beginnings-and-growth-transnational-movements-roma/.

50. <https://worldromacongressart.com/the-archive/firset-world-roma-congress>.

Partie II

1. Rencontre avec un membre d'une communauté rom

L'enseignant planifie soigneusement la rencontre avec un membre d'une communauté rom. La rencontre peut prendre la forme d'une présentation suivie d'une session de questions et de réponses, ou commencer directement par les questions des élèves, auquel cas l'intervenant peut ajouter des points qui n'ont pas été traités par les élèves pendant la discussion ou à la fin de celle-ci.

Après la rencontre, l'enseignant invite les élèves à une réflexion sur la base des questions suivantes :

- a. Qu'avez-vous appris de particulièrement intéressant lors de la discussion avec [nom de la personne] ?
- b. Y a-t-il quelque chose qui vous a surpris lors de cette rencontre ?
- c. Votre compréhension des communautés roms a-t-elle changé après cette rencontre ?
- d. Que voudriez-vous savoir d'autre sur les communautés roms ? Où pouvez-vous trouver ces informations ?
- e. Selon vous, qui d'autre devrait en apprendre davantage sur les communautés roms ? Pouvez-vous aider ces personnes à le faire ?

2. Visiter une exposition d'art rom ou assister à un événement culturel romani

- a. Comment vous êtes-vous senti pendant la visite/l'événement ?
- b. Qu'avez-vous appris de particulièrement intéressant grâce à cette expérience ?
- c. Y a-t-il quelque chose qui vous a surpris ou fait réfléchir ?
- d. Votre compréhension des communautés roms a-t-elle changé après cette expérience ?
- e. Que souhaiteriez-vous savoir d'autre sur la culture romani ? Où pouvez-vous trouver ces informations ?
- f. Selon vous, qui d'autre devrait en apprendre davantage sur la culture romani ? Pouvez-vous aider ces personnes à le faire ?

Support à distribuer – un exemplaire par élève

Congrès des Roms⁵¹

Dans les années 1960, le mouvement rom a commencé à être plus actif au niveau international. En 1971, le premier Congrès international des Roms s'est tenu à Orpington, près de Londres. Des participants de 14 pays séparés par le rideau de fer ont assisté à cet événement unique pour affirmer leur identité ethnique commune. Des mesures provisoires avaient été prises avant la seconde guerre mondiale, lors d'un congrès tenu à Bucarest en 1931. Le drapeau rom a été adopté lors du Congrès de 1971, ainsi que l'hymne rom, *Djelem, Djelem*. Le drapeau se compose d'un fond bleu et vert (représentant le ciel et la terre) et d'un chakra rouge à 16 rayons (symbolisant la tradition itinérante des Roms et rendant un hommage à l'Inde). La devise, *Opre Roma!*, est devenue le credo politique du mouvement rom et de son combat pour la justice sociale et l'égalité. Parmi les aspects abordés lors du congrès figurait la nécessité de contester l'utilisation de mots tels que *cigani*, *Zigeuner*, *gipsy*, qui pendant des siècles ont rimé avec dénigrement, marginalisation et exclusion. Le mot Rom devait remplacer ces termes impropre. À ce jour, neuf congrès roms ont été organisés dans différentes régions d'Europe.

Questions de réflexion

- ▶ Qu'est-ce qu'un terme « imprudent » ?
- ▶ Que signifie le mot *Rom* en langue romani ?
- ▶ Quels mots connaissez-vous en langue romani ?
- ▶ Que signifie *Opre Roma* ?
- ▶ Quelles sont les paroles de l'hymne rom ?
- ▶ Pourquoi un hommage à l'Inde figure-t-il sur le drapeau rom ?
- ▶ Quand la Journée nationale rom est-elle célébrée ? Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?
- ▶ Qu'était le rideau de fer ?

51. Ce texte est fondé sur les fiches d'information du Conseil de l'Europe sur l'histoire des Roms : www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/roma-history-factsheets et sur l'article rédigé par Grattan Puxon en tant qu'écrivain invité par le Centre François-Xavier-Bagnoud de Harvard : <https://fxb.harvard.edu/2019/04/25/london-1971-the-first-world-roma-congress/>.

Activité 13 – L’antitsiganisme aujourd’hui

Aperçu

Cette activité invite les élèves à réfléchir aux violations des droits humains et à la discrimination dont sont victimes les Roms aujourd’hui.

Compétences pour une culture de la démocratie en jeu

- ▶ Valorisation de la dignité humaine et des droits humains
- ▶ Valorisation de la diversité culturelle
- ▶ Valorisation de la démocratie, de la justice, de l’équité, de l’égalité et de l’État de droit
- ▶ Capacités d’analyse et de réflexion critique
- ▶ Empathie
- ▶ Respect
- ▶ Esprit civique
- ▶ Connaissance et compréhension critique du monde

Nombre de participants : 10-30

Ressources et matériel : Support à distribuer – un exemplaire par élève ; accès à internet

Durée : La durée de cette activité varie en fonction du temps alloué à la partie « recherches ». Elle peut durer 2 heures (1 heure pour chaque partie de l’activité – avec la possibilité de ne faire que la première partie) ou 4 à 5 heures (si les élèves disposent de plus de temps pour rechercher des informations en s’adressant à diverses entités ou en conduisant des entretiens).

Informations pour les enseignants

Cette activité fonctionne mieux avec des élèves qui ont déjà des connaissances de base sur les droits humains. Si l’activité se déroule sur une période plus longue, des réunions intermédiaires (entre le moment où la tâche a été assignée et celui où la présentation est faite par les élèves) sont organisées pour discuter avec les élèves de leurs conclusions préliminaires, identifier les obstacles rencontrés dans le cadre de leurs recherches ainsi que les moyens de surmonter ces obstacles, et proposer des suggestions d’autres domaines de recherche.

Les élèves peuvent accéder à de nombreuses sources d’information, telles que les rapports du Commissaire aux droits de l’homme du Conseil de l’Europe, de l’Agence des droits fondamentaux de l’Union européenne, de l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les rapports nationaux, les rapports alternatifs, les études menées par les universités et les organisations roms, et la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l’homme.

Les enseignants peuvent élargir leurs connaissances sur l’antitsiganisme, ainsi que sur les tentatives actuelles de lutte contre cette forme de racisme, en consultant les liens suivants :

- ▶ définition par l’IHRA de l’antitsiganisme/du racisme anti-Roms : <https://holocaustremembrance.com/resources/working-definition-antigypsyism-anti-roma-discrimination> ;
- ▶ « Antitsiganisme – Un document de référence », publié par l’Alliance contre l’antitsiganisme : <https://antigypsym.eu/antitsiganisme-un-document-de-reference/>.

Description de l'activité

Partie I

1. L'enseignant explique aux élèves que l'antisémitisme n'a pas disparu après la seconde guerre mondiale. Les préjugés à l'égard des Roms ont la vie dure, et la discrimination à laquelle ils sont confrontés dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, du logement et dans d'autres domaines de la vie continue de les empêcher de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux.
2. L'enseignant demande aux élèves de former des groupes de quatre ou cinq. Chaque groupe reçoit un document avec la version abrégée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (document de support) et a pour tâche d'identifier des situations concrètes dans lesquelles les Roms sont aujourd'hui confrontés à des violations des droits humains et à la discrimination. Chaque groupe peut rechercher des informations relatives à un ou plusieurs droits.
3. Les élèves doivent avoir accès à internet pour rechercher des articles, des rapports, et d'autres informations. Ils peuvent aussi appeler certaines institutions locales/nationales ou rencontrer des experts et des défenseurs des droits humains. Les recherches se poursuivent à la maison.

Partie II

4. Chaque groupe présente les résultats de ses recherches et l'enseignant invite la classe à un débriefing axé sur les questions suivantes :
 - a. A-t-il été difficile d'identifier les informations sur les violations des droits humains et la discrimination subies par les Roms ? Pourquoi ?
 - b. Avez-vous été surpris par les informations que vous avez trouvées ?
 - c. Comment cette activité a-t-elle contribué à façonner votre compréhension des droits humains et de la discrimination subie par les Roms ?
 - d. Pensez-vous que la plupart des gens dans notre société connaissent leurs droits ? Savent-ils quoi faire lorsque leurs droits sont violés ?
 - e. Que pourrait-on faire pour sensibiliser davantage les citoyens aux droits humains ?
5. L'enseignant conclut en expliquant que nous pouvons tous agir pour lutter contre la discrimination à l'encontre des Roms, comme nous informer sur nos propres stéréotypes et préjugés et en prendre conscience, tout simplement, ou nous engager dans des actions plus importantes comme influencer la législation nationale. Dans tous les pays, des militants œuvrent à la défense des droits des Roms. L'enseignant peut choisir de présenter le travail de certains militants roms et non roms afin d'inciter les élèves à devenir eux-mêmes des citoyens actifs.

Support à distribuer – un exemplaire par élève

La Déclaration universelle des droits de l'homme (Résumé)

ARTICLE 1 Droit à l'égalité	ARTICLE 16 Droit de se marier et de fonder une famille
ARTICLE 2 Droit de ne pas être soumis à la discrimination	ARTICLE 17 Droit à la propriété
ARTICLE 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de la personne	ARTICLE 18 Liberté de croyance et de religion
ARTICLE 4 Droit de ne pas être soumis à l'esclavage	ARTICLE 19 Droit à la liberté d'opinion et d'information
ARTICLE 5 Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements dégradants	ARTICLE 20 Droit de réunion et d'association pacifiques
ARTICLE 6 Droit à la reconnaissance de la personnalité juridique	ARTICLE 21 Droit de participer à la direction des affaires publiques et de participer à des élections libres
ARTICLE 7 Droit à l'égalité devant la loi	ARTICLE 22 Droit à la sécurité sociale
ARTICLE 8 Droit à un recours effectif devant les juridictions nationales compétentes	ARTICLE 23 Droit à un travail décent et droit syndical
ARTICLE 9 Droit de ne pas être arbitrairement arrêté ou exilé	ARTICLE 24 Droit au repos et aux loisirs
ARTICLE 10 Droit à un procès public et équitable	ARTICLE 25 Droit à un niveau de vie suffisant
ARTICLE 11 Droit à la présomption d'innocence	ARTICLE 26 Droit à l'éducation
ARTICLE 12 Droit à la protection contre les ingérences dans la vie privée, la famille, le domicile et la correspondance	ARTICLE 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté
ARTICLE 13 Droit de circuler librement à l'intérieur et à l'extérieur du pays	ARTICLE 28 Droit à un ordre social qui donne effet au présent document
ARTICLE 14 Droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays en cas de persécution	ARTICLE 29 Devoirs de la communauté essentiels au libre et plein développement
ARTICLE 15 Droit à une nationalité et liberté d'en changer	ARTICLE 30 Absence d'ingérence de l'État ou de personnes privées dans les droits susmentionnés

Ressources pour les enseignants

About I. et Abakunova A., *The genocide and persecution of Roma and Sinti – Bibliography and historiographical review* (Le génocide et la persécution des Roms et des Sintis – Bibliographie et revue historiographique), Alliance internationale pour la mémoire de l’Holocauste, Berlin, 2016 (en anglais) : <https://holocaustremembrance.com/resources/genocide-roma-sinti-bibliography>.

Centre François-Xavier-Bagnoud (Harvard), « The Roma Holocaust/Roma genocide in Southeastern Europe. Between oblivion, acknowledgment, and distortion », (L’Holocauste des Roms/génocide des Roms en Europe du Sud-Est. Entre oubli, reconnaissance et déformation) 2022 (en anglais) : <https://rm.coe.int/the-roma-holocaust-roma-genocide-in-southeastern-europe-report/1680a8a4c9>.

Conseil de l’Europe, *Droit et devoir de mémoire – Manuel d’éducation des jeunes au génocide des Roms*, Éditions du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 2021 : <https://rm.coe.int/right-to-remember-french/1680a22678>.

Conseil de l’Europe, *Miroirs – Manuel pour combattre l’antisiganisme par l’éducation aux droits de l’homme*, Éditions du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 2016 : <https://rm.coe.int/miroirs-ebook-version/16805c2fd6>.

Conseil de l’Europe, *Repères – Manuel pour la pratique de l’éducation aux droits humains avec les jeunes*, Éditions du Conseil de l’Europe, Strasbourg, 2023 : www.coe.int/fr/web/compass/.

Encyclopédie sur l’Holocauste des Roms et des Sintis en Europe (en anglais) : <https://encyclopaedia-gsr.eu/eng/>.

Fiches d’information sur l’histoire des Roms du Conseil de l’Europe : www.coe.int/fr/web/roma-and-travellers/roma-history-factsheets.

Journée européenne de commémoration des victimes de l’Holocauste des Roms (en anglais) : www.roma-sinti-holocaust-memorial-day.eu.

Le génocide oublié (en anglais) : <https://romasinti.eu>.

Musée commémoratif de l’Holocauste des États-Unis, « Genocide of European Roma (Gypsies), 1939-1945 » (en anglais) : <https://encyclopedia.ushmm.org/content/en/article/genocide-of-european-roma-gypsies-1939-1945>.

Nestian-Sandu O., *Learning from the past, acting for the future – An interdisciplinary approach to Holocaust, human rights and intercultural education*, (Apprendre du passé, agir pour l’avenir – Une approche interdisciplinaire de l’Holocauste, des droits de l’homme et de l’éducation interculturelle), TOLI, Timisoara, 2022 : www.toli.us/announcements/learning-from-the-past-acting-for-the-future/.

RomArchive – Archives numériques roms : www.romarchive.eu/en/.

RomArchive, « Voices of the victims » (en anglais) : www.romarchive.eu/en/voices-of-the-victims/.

Romani Cultural and Arts Company, The fate of European Roma and Sinti during the Holocaust (Le sort des Roms et des Sinti européens pendant l’Holocauste), s. d., uniquement en anglais, www.romaniarts.co.uk/the-fate-of-european-roma-and-sinti-during-the-holocaust/

Tutoriels de la série HISTOLAB Tutorial Series, créés en partenariat avec l’ERIAC (en anglais) : <https://histolab.coe.int/activities/tutorials>.

Université rom en ligne Barvalipe – Cours et conférences : <https://eriac.org/barvalipe-roma-online-university/>.

À propos de l'auteure

Oana Nestian-Sandu est directrice des programmes internationaux au TOLI (Institut Olga Lengyel pour les études sur l'Holocauste et les droits humains). Titulaire d'un doctorat en psychologie sociale et forte de deux décennies d'expérience, elle a travaillé avec des milliers d'enseignants dans plus de 15 pays pour développer des programmes éducatifs transformateurs sur l'Holocauste, les droits humains et l'éducation interculturelle. Elle est l'auteure de *Tirer les leçons du passé, agir pour l'avenir*, un manuel interdisciplinaire largement utilisé par les enseignants.

Oana Nestian-Sandu met son expertise au service d'organisations internationales telles que le Conseil de l'Europe, les Nations Unies et l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, où elle contribue à faire progresser une éducation luttant contre la distorsion de l'Holocauste et renforçant les pratiques de mémoire. Au cœur de son travail se trouve un engagement profond en faveur du respect de la dignité humaine. Elle aide les enseignants à lutter contre l'antisémitisme, le racisme anti-rom ainsi que d'autres formes de haine en encourageant l'empathie, la compréhension historique et le sens des responsabilités civiques.

L'auteure tient à remercier le groupe de travail ADI-ROM chargé de préparer un programme de renforcement des capacités et des outils soutenant la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2020) pour leur examen, et exprime sa gratitude aux personnes suivantes pour leurs commentaires et leurs contributions : Anna Mirga-Kruszelnicka, ERIAC ; Karola Fings, Université de Heidelberg et Comité IHRA sur le génocide des Roms ; Oana Bajka et Tena Bajeglav, TOLI - Institut Olga Lengyel pour les études sur l'Holocauste et les droits de l'homme ; et l'équipe HISTOLAB.

Sales agents for publications of the Council of Europe Agents de vente des publications du Conseil de l'Europe

BELGIUM/BELGIQUE

La Librairie Européenne -
The European Bookshop
Rue de l'Orme, 1
BE-1040 BRUXELLES
Tel.: + 32 (0)2 231 04 35
Fax: + 32 (0)2 735 08 60
E-mail: info@libeurop.eu
<http://www.libeurop.be>

Jean De Lannoy/DL Services
c/o Michot Warehouses
Bergense steenweg 77
Chaussée de Mons
BE-1600 SINT PIETERS LEEUW
Fax: + 32 (0)2 706 52 27
E-mail: jean.de.lannoy@dl-servi.com
<http://www.jean-de-lannoy.be>

CANADA

Renouf Publishing Co. Ltd.
22-1010 Polytek Street
CDN-OTTAWA, ONT K1J 9J1
Tel.: + 1 613 745 2665
Fax: + 1 613 745 7660
Toll-Free Tel.: (866) 767-6766
E-mail: order.dept@renoufbooks.com
<http://www.renoufbooks.com>

FRANCE

Please contact directly/
Merci de contacter directement
Council of Europe Publishing
Éditions du Conseil de l'Europe
F-67075 STRASBOURG Cedex
Tel.: + 33 (0)3 88 41 25 81
E-mail: publishing@coe.int
<http://book.coe.int>

Librairie Kléber
1, rue des Francs-Bourgeois
F-67000 STRASBOURG
Tel.: + 33 (0)3 88 15 78 88
Fax: + 33 (0)3 88 15 78 80
E-mail: librairie-kleber@coe.int
<http://www.librairie-kleber.com>

NORWAY/NORVÈGE

Akademika
Postboks 84 Blindern
NO-0314 OSLO
Tel.: + 47 2 218 8100
Fax: + 47 2 218 8103
E-mail: support@akademika.no
<http://www.akademika.no>

POLAND/POLOGNE

Ars Polona JSC
25 Obroniow Street
PL-03-933 WARSZAWA
Tel.: + 48 (0)22 509 86 00
Fax: + 48 (0)22 509 86 10
E-mail: arspolona@arspolona.com.pl
<http://www.arspolona.com.pl>

PORTUGAL

Marka Lda
Rua dos Correeiros 61-3
PT-1100-162 LISBOA
Tel: 351 21 3224040
Fax: 351 21 3224044
E-mail: apoio.clientes@marka.pt
www.marka.pt

SWITZERLAND/SUISSE

Planetis Sàrl
16, chemin des Pins
CH-1273 ARZIER
Tel.: + 41 22 366 51 77
Fax: + 41 22 366 51 78
E-mail: info@planetis.ch

UNITED KINGDOM/ROYAUME-UNI

Williams Lea TSO
18 Central Avenue
St Andrews Business Park
Norwich
NR7 0HR
United Kingdom
Tel. +44 (0)333 202 5070
E-mail: customer.services@tso.co.uk
<http://www.tsoshop.co.uk>

UNITED STATES and CANADA/

ÉTATS-UNIS et CANADA
Manhattan Publishing Co
670 White Plains Road
USA-10583 SCARSDALE, NY
Tel: + 1 914 472 4650
Fax: + 1 914 472 4316
E-mail: coe@manhattanpublishing.com
<http://www.manhattanpublishing.com>



BOÎTE À OUTILS POUR L'ENSEIGNEMENT DE L'HISTOIRE DES ROMS ET/OU DES GENS DU VOYAGE

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits humains du continent. Il comprend 46 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits humains, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.